ESTIMATES

Canadian Environmental Assessment Agency

Performance Report

For the period ending
March 31, 2003

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2003

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca.

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing — PWGSC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/23-2003
ISBN 0-660-62364-1

Foreword

104-06524/

In the spring of 2000, the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians in the new millennium. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the Government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting results to Parliament and citizens on behalf of ministers. Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following principles for effective performance reporting (provided in the *Guide to Preparing the 2003 Departmental Performance Report*: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/02-03/guidance/gl-ld_e.asp). Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes - benefits to Canadians and Canadian society - and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets the department's performance in context, associates performance with earlier commitments, explains any changes, and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering on these commitments. Achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations are also discussed. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments and agencies strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance reports of organisations according to the established principles, and provide comments to departments and agencies to help them improve in their next planning and reporting cycle.

This report is accessible from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to:
Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario K1A OR5
OR at: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Canadian Environmental Assessment Agency

PERFORMANCE REPORT

For the period ending March 31, 2003

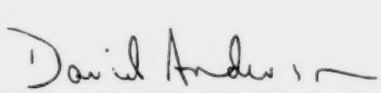

The Honourable David Anderson, P.C., M.P.
Minister of the Environment

Table of Contents

Section I **Minister's Message and Executive Summary** 1

Minister's Message 1

Executive Summary 2

Section II **Strategic Context** 3

Who we are 3

Partners in Environmental Assessment 4

Planning Context – Factors Influencing and Driving Performance 5

Section III **Bill C-9 An Act to amend the *Canadian Environmental Assessment Act*** 7

Bill C-9 7

Section IV **Agency Performance** 9

Strategic Outcomes 9

Strategic Outcome 1: Effective and Efficient Environmental Assessment 10

Strategic Outcome 2: Coordinated and Harmonized Environmental Assessments 25

Strategic Outcome 3: Consistent and Predictable Application of Environmental Considerations in Federal Decision Making 33

Annex 1 **Consolidated Reporting** 39

A1.1 Human Resources Management 39

A1.2 Sustainable Development Strategy 40

A1.3 Modern Comptrollership 41

A1.4 Government On-Line Initiative 42

A1.5 Adopting and Applying the New Communications Policy 42

Annex 2 **Financial Performance** 43

A2.1 Financial Performance Overview 43

A2.2 Financial Summary Tables 44

Annex 3 **Other Information** 48

A3.1 Agency Organization 48

A3.2 Major Federal Statutes and Agreements Administered 49

A3.3 Regulatory Initiatives 50

A3.4 Statistical Summary of Environmental Assessments 53

List of Tables and Figure

Table 1: Co-Delivery Partners 5

Table 2: Summary of the Agency's Strategic Outcomes 9

Table 3: Summary of Review Panel Activity 13

Table 4: Comprehensive Studies Completed during 2002-2003 15

Logic Model – Strategic Outcome 1 24

Logic Model – Strategic Outcome 2 32

Logic Model – Strategic Outcome 3 38

Table 5: Financial Requirements by Authority 44

Table 6: Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending 45

Table 7: Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending 45

Table 8: Revenues 46

Table 9: Statutory Payments 47

Table 10: Transfer Payments 47

Figure 1: Accountability 48

Table 11: Major Federal Statutes and Agreements Administered 49

Table 12: Legislative and Regulatory Initiatives 50

Table 13: Statistical Summary of Environmental Assessments Initiated in 2002-2003 53

SECTION I

Minister's Message and Executive Summary

Minister's Message

I am pleased to present the Canadian Environmental Assessment *Agency's Performance Report.* The Agency, which provides leadership and serves as a centre of expertise, is responsible for the overall administration of the federal environmental assessment process. This report outlines the key results achieved by the Agency during the 2002-2003 fiscal year.

Protecting our environment, while building a strong economy, is a challenge that Canadians face every day. Environmental assessment responds to this challenge by providing decision makers with a comprehensive and systematic analysis of the environmental effects of proposed projects. Identifying these effects allows project developers to plan and modify their approach in order to eliminate or reduce negative impacts on our shared environment.

The 2002-2003 fiscal year was an extraordinary one for the Agency. In addition to administering the federal environmental assessment process, the Agency supported the Minister of the Environment and the legislative process for Bill C-9, An Act to amend the *Canadian Environmental Assessment Act,* as it made its way through Parliament and to royal assent in June 2003. To help implement the renewed Act, the Agency developed new Web-based guidance and operational policies, and is conducting an extensive communications and training program for stakeholders and interested Canadians.

The renewed Act will promote more meaningful public participation in the environmental assessment process. To this end, the Agency completed much of the development work for the new Canadian Environmental Assessment Registry, which will make it easier for Canadians to obtain the essential, timely information that they need to participate in the process.

As the Agency begins a new phase in its mandate under a renewed *Canadian Environmental Assessment Act*, the coming months promise to be equally busy and exciting.

David Anderson, P.C., M.P.
Minister of the Environment

Executive Summary

The Canadian Environmental Assessment Agency (the Agency) administers the *Canadian Environmental Assessment Act* (the Act), federal legislation designed to encourage the use of environmental assessment nationally as a planning tool to ensure that economic development occurs in a manner that maintains a healthy environment. The Agency employs approximately 120 employees and manages an annual budget of approximately $13 million.

During the 2002-2003 fiscal year, the Agency supported the Minister of the Environment and members of Parliament in their consideration of Bill C-9 and in planning for the implementation of the renewed Act. The Agency also updated and modernized its guidance material, and developed an Internet site for the Canadian Environmental Assessment Registry, both important elements to successfully implement the renewed Act.

The preparatory work on the Canadian Environmental Assessment Registry Internet site included training of individuals from across the country who will be involved in providing the required information. The Internet site will provide the public with timely information about environmental assessments.

The Agency undertook planning activities related to the Quality Assurance Program that will be established under the renewed Act. It has also developed concepts for a central electronic repository for information gathered during follow-up programs.

The Agency continued to provide guidance, training, advice and administrative support services to federal decision makers and stakeholders across Canada. The Agency delivered 130 training sessions to nearly 3000 participants across Canada. Of these participants, more than 89% stated that they would recommend the Agency's courses to others. These are positive indications that participants are satisfied with the training that the Agency provides and that such courses respond to client needs.

In 2002-2003, the Agency's federal clients conducted approximately 6000 screening assessments. The Agency provided assistance and advice on many of the major projects.

The Agency also played a role in over 20 comprehensive studies undertaken by responsible authorities. Of these, six were completed during the reporting period.

SECTION II

Strategic Context

Who We Are

The Canadian Environmental Assessment Agency provides leadership and serves as a centre of expertise in its role as the administrator of the federal environmental assessment process. The Agency has one program objective, which serves as its mission:

THE AGENCY'S MISSION:

To provide Canadians with high-quality environmental assessments that contribute to informed decision making in support of sustainable development.

Headed by the President, who reports directly to the Minister of the Environment,[1] the Agency is mandated by the following instruments:

- the *Canadian Environmental Assessment Act* and its accompanying regulations;
- the Canada-Wide Accord on Environmental Harmonization and bilateral agreements with provincial governments that set out mutually agreed upon arrangements for cooperative environmental assessments; and
- international agreements containing environmental assessment provisions to which Canada is a party, the most notable being the United Nations *Economic Commission for Europe Convention on Environmental Impact Assessment in a Transboundary Context* (ratified in May 1998).

In addition, the Agency assists the Minister of the Environment in implementing *The 1999 Cabinet Directive on the Environmental Assessment of Policy, Plan and Program Proposals* by providing guidance to federal authorities on environmental assessment considerations and requirements in respect of proposed policies, plans and programs.

For more information on the Agency, visit www.ceaa-acee.gc.ca

1 The reporting structure to the Minister of the Environment can e found in Figure 1, Annex 3.

Partners in Environmental Assessment

Federal environmental assessment is based on the principle of self-directed assessment. This means that the federal department or agency responsible for regulating, funding or supporting the relevant project or activity must ensure that an environmental assessment is conducted. The Agency provides these departments and agencies (known as responsible authorities) with training, advice, guidance and support in fulfilling their environmental assessment responsibilities under the Act.

The Agency has more involvement in projects which have a greater potential to cause significant environmental effects. It manages the public comment period and supports independent review panels. It also provides advice and support to decision makers.

Involvement of multiple jurisdictions in environmental assessment

Depending on the specific project, representatives of federal, provincial, territorial and municipal governments, as well as Aboriginal groups may be involved in an environmental assessment. The Agency works cooperatively with all of these parties to promote consistent approaches and an effective and efficient environmental assessment process that meets the requirements of all jurisdictions.

Non-governmental organizations, businesses, citizens and industry groups

Environmental non-governmental organizations, citizen groups and representatives from industry are important consultative partners during the development of policies, programs and regulations aimed at improving the environmental assessment process. In 2002-2003, the Agency chaired the committees listed in Table 1; their aims are to share information and strengthen the environmental assessment process.

Table 1: Building Strong Partnerships

Committee	Membership	Purpose
Regulatory Advisory Committee (RAC)	• federal and provincial government representatives • Aboriginal, industry and environmental non-governmental organization members	• consult on federal environmental assessment regulatory and policy matters
Senior Management Committee on Environmental Assessment (SMCEA)	• senior federal government managers representing various departments and agencies	• share information on current and upcoming environmental assessment issues pertinent to the federal government
Federal-Provincial Environmental Assessment Administrators Group (The Agency does not Chair but provides secretariat support)	• senior federal and provincial environmental assessment representative	• discuss environmental assessment issues of cross-jurisdictional interest
Regional Environmental Assessment Committees (REAC)	• regional environmental assessment representatives from various federal and provincial government departments	• share information and discuss coordinated approaches to environmental assessment among jurisdictions within a geographic region

Planning Context – Factors Influencing and Driving Performance

Projects subject to environmental assessment often give rise to a range of important issues associated with socio-economic development, environmental protection, Aboriginal interests and federal-provincial relations. Environmental assessment must continually adapt to emerging trends and new challenges.

Government of Canada Commitments

The Government of Canada is committed to the **Kyoto Protocol** and to reaching its greenhouse gas emissions target of 6% below 1990 levels in the period between 2008-2012. Environmental assessment will be an important tool for quantifying the effects that new and planned projects have on greenhouse gas emissions.

As the federal government is placing increased importance on **managing for results and modern comptrollership**, the Agency must continually improve and demonstrate the contribution that environmental assessment makes to government priorities and the lives of Canadians.

Canada is committed to creating opportunities through **innovation**. Science has a key role in advancing this agenda. The Agency must therefore continue to take steps to enhance scientific research in the field of environmental assessment.

Shared Environmental Management Responsibility: Under the Canadian Constitution, responsibility for environmental management is shared among the federal and provincial governments. Although this arrangement can potentially result in duplication of effort and inconsistent application of environmental assessment approaches, there is a desire by both levels of government to achieve consistent, harmonized and efficient processes. The Agency promotes federal-provincial cooperation on environmental assessment through the negotiation of bilateral agreements with provincial governments and the ongoing efforts of its staff in the regional offices.

Competitiveness: In a global economy, public policies must be scrutinized for their impacts on competitiveness. Globalization draws attention to the potential for Canada's environmental assessment laws and regulations to adversely affect the private sector, particularly when compared to those of our trading competitors. Although several studies have concluded that the cost of environmental assessment in Canada is typically a very small percentage of the total cost of a project, it is important that our environmental assessment processes be effective, efficient and predictable.

Aboriginal Peoples: Aboriginal peoples have strong interests in environmental assessment issues. These interests include:

- participating in environmental assessments where Aboriginal peoples/groups may be negatively affected by development;
- considering traditional knowledge in the conduct of environmental assessments;
- developing the capacity to participate in and conduct environmental assessments on their lands; and
- ensuring minimal disruption of traditional lifestyles and the natural environment.

The Agency has begun developmental work to establish the Aboriginal Advisory Committee to provide Aboriginal perspectives on the federal environmental assessment process.

Litigation: The courts are influential in shaping many areas of Canadian public policy. Environmental assessment has been affected by recent court decisions bringing clarification and direction needed to increase the certainty and predictability of the environmental assessment process.

Dispute Resolution: Dispute resolution is an effective means to improve the environmental assessment process. It can serve to enhance the quality of federal decisions and may reduce delays. The Agency recognizes the benefits of using an informal dispute resolution approach in the environmental assessment process where appropriate. The anticipated changes resulting from the review of the Act will provide a clearer mandate and role for the Agency with regard to the use of dispute resolution.

SECTION III

Bill C-9 An Act to amend the *Canadian Environmental Assessment Act*

Bill C-9

The *Canadian Environmental Assessment Act* requires that a comprehensive review of the legislation be undertaken five years after its coming into force. In response to this requirement, a review of the Act was launched in December 1999 by the Minister of the Environment. In March 2001, the Minister tabled his report to Parliament and introduced a bill to amend the Act. This bill is known as Bill C-9, An Act to amend the *Canadian Environmental Assessment Act.*

During the 2002-2003 fiscal year, the Agency supported the Minister of the Environment and members of Parliament in their consideration of Bill C-9. The Agency also provided support to the House of Commons Standing Committee on Environment and Sustainable Development in its clause-by-clause review of Bill C-9. The Committee made 76 amendments to the Bill and the majority of these changes were passed by Parliament.

Direct expenditures on this initiative, including salaries, were approximately $1.1 million in 2002-2003. However, as in past years, all sections of the Agency, including the regional offices, contributed to this initiative through additional indirect expenditures.

Note: Bill C-9 received royal assent on June 11, 2003, and is expected to come into force in the autumn of 2003.

For additional information on Bill C-9, visit www.ceaa-acee.gc.ca/0007/index_e.htm

SECTION IV

Agency Performance

Strategic Outcomes

This Departmental Performance Report is organized by Strategic Outcomes – the long-term, enduring benefits to Canadians derived from the Agency's mission. The planning framework presented in this report is consistent with that presented in the 2002-2003 Report on Plans and Priorities.

Under each Strategic Outcome, there are supporting Intermediate Outcomes, which also serve as many of the Agency's Sustainable Development Strategy objectives.

Table 2: Summary of the Agency's Strategic Outcomes

Strategic Outcomes	Intermediate Outcomes – Sustainable Development Strategy Objectives
1. Effective and efficient environmental assessment	1.1 Be recognized as a credible advocate of high-quality environmental assessment 1.2 Advance the science and practice of environmental assessment 1.3 Learn from experience and share results
2. Coordinated and harmonized environmental assessments	2.1 Clarify and improve environmental assessment processes with other jurisdictions and other federal partners 2.2 Strengthen relationships with partners and stakeholders
3. Consistent and predictable application of environmental considerations in federal decision making	3.1 Improve the Agency's capacity to monitor, assess and foster compliance 3.2 Address gaps in the application of the *Canadian Environmental Assessment Act*

Strategic Outcome 1: Effective and Efficient Environmental Assessment

> *The Agency is committed to providing Canadians with environmetal assessments that are effective, efficient, involve public participation and support the principles of sustainable development.*

Context

The Agency plays an important role in providing advice, guidance, training and recommendations to federal departments and agencies. This helps to ensure that environmental assessment decisions: comply with the Act; reflect effective and efficient environmental assessment practices; consider public values; and support the principles of sustainable development. The Agency also plays a greater role in the assessment of projects with the potential to cause significant environmental effects by managing elements of the assessment process, providing opportunities for public participation, as well as providing advice and support to decision makers.

Effective and efficient environmental assessment involves many things. It involves incorporating environmental factors early in a project's planning stage so that adverse environmental effects and related financial costs are reduced or avoided. Environmental assessment must be broad enough to consider all potential environmental effects arising from a project, provide opportunities in the process for Canadians to express their views and be involved in decisions that affect them.

Strategy

The Agency has a responsibility to ensure that its actions contribute to these results. To achieve this Strategic Outcome, the Agency focused on the following Intermediate Outcomes:

1.1 Be recognized as a credible advocate of high-quality environmental assessment

1.2 Advance the science and practice of environmental assessment

1.3 Learn from experience and share results

Intermediate Outcome

1.1 Be recognized as a credible advocate of high-quality environmental assessment

Advocacy is central to the Agency's leadership role in the federal environmental assessment process. For the Agency to be an effective advocate of high-quality environmental assessment, Canadians need to have confidence in a system that is relevant to their needs and is based on sound practices.

Through its interpretive guides and training courses, the Agency informs federal departments, agencies and other organizations as to how they can enhance their environmental assessment practices. The Agency's six regional offices play a key role in the dissemination of this information, providing ongoing liaison with federal, provincial and territorial governments.

The Agency advocates high-quality environmental assessment in a variety of ways. The Agency provides:

- secretariat support and advice to review panels;
- advice to responsible authorities, proponents and other participants during comprehensive studies, as well as to the Minister of the Environment in determining the next steps of the comprehensive study process; and
- advice to responsible authorities, proponents and other participants during the screening process and the development of model class screening reports, as well as advice to the President of the Agency in declaring model class screening reports.

The Agency's ability to promote effective and efficient environmental assessment requires that it maintain a high level of internal expertise and that it be recognized as a provider of quality advice. The Agency has undertaken several activities to strengthen its role and has achieved the following results.

2002-2003 Results

Managed environmental assessment review panels

Environmental Assessment Review Panels

Review panels are the most visible and public form of environmental assessment. Extensive public participation is a distinguishing feature of review panels. The public is afforded an opportunity to participate in a thorough study of the environmental effects of a project. Review panels encourage an open and frank exchange of views. They inform and involve large numbers of concerned groups and individuals in the environmental assessment process.

Review panels are independent from government, with members appointed by the Minister of the Environment. Upon completion of its assessment, a review panel reports to the Minister of the Environment and to the responsible authority. The review panel's recommendations are advisory, and the government responds to the review panel's report.

The panel conducts its assessment in an open and public manner, with individuals and groups presenting information and views through public hearings. Public participation in review panels is facilitated by the Participant Funding Program, which provides financial assistance to eligible individuals and public organizations with legitimate interests in the project.

The Agency's primary roles in a review panel are to: manage the review process and provide technical and administrative support to the panel; administer the Participant Funding Program; and design and implement a public information program.

Table 3: Summary of Review Panel Activity

Joint review panel of the GSX Pipeline project
The joint review panel continued its review during 2002-2003. Conducted jointly with the National Energy Board, the panel considered written and oral submissions between April 2002 and January 2003 to finalize the issues for consideration during the review process. Public hearings were held on Vancouver Island for nineteen days in February and March 2003. The joint review panel has prepared a report outlining its recommendations.
Joint review panel of the Highwood Storage and Diversion Plan
The joint review panel continued its review during 2002-2003. Conducted jointly with the Alberta Natural Resources Conservation Board (NRCB), the panel extended the deadline for the Public Advisory Committee to develop the Highwood Basin Watershed Management Plan (HMP) until the autumn of 2003. The joint review panel is expected to hold a public meeting in the autumn of 2003 to hear updates on the process of the Management Plan. At that time, it is also anticipated that the Government of Alberta will file an official application for the Highwood Storage and Diversion with the Alberta Natural Resources Conservation Board that will initiate the official panel review process.
Joint review panel of the Eastmain-1-A and Rupert Diversion project in Québec
An agreement was signed by the governments of Canada and Québec and the Cree Regional Authority in April 2003 to coordinate the two environmental assessment processes applicable to the proposed project. Draft directives for the preparation of an environmental impact statement were being finalized at the end of the reporting period.

For additional information on review panels, visit www.ceaa-acee.gc.ca/0009/0001/index_e.htm

Provided advice and support for the Minister's determinations on comprehensive studies

COMPREHENSIVE STUDIES

Certain projects, by their very nature, may have the potential to cause significant adverse environmental effects or generate public concern. These types of projects have been identified and listed in the Comprehensive Study List Regulations.

Prior to making any decision on a project, the responsible authority submits the comprehensive study report to the Agency for review. The Agency ensures that the report has been prepared in compliance with the Act, and then makes the report available for public review and comment. Following the public comment period, the Minister of the Environment determines the next step in the environmental assessment process, based on the comprehensive study report and the public comments received by the Agency.

The Agency's role in the comprehensive study process is to: provide advice to responsible authorities, project proponents and the public; ensure that the comprehensive study report complies with the requirements of the Act; manage the public comment period; and provide advice to the Minister of the Environment, in support of the Minister's determination of the potential significance of adverse environmental effects.

Table 4: Comprehensive Studies Completed During 2002-2003

Comprehensive Study	Project Proponent	Responsible Authorities	Project Description
Deep Panuke Offshore Gas Development Project	PanCanadian Petroleum Ltd.	National Energy Board (lead) Canada Nova-Scotia Offshore Petroleum Board	PanCanadian Petroleum Ltd. submitted a proposal to develop and transport natural gas located offshore on the Scotian Shelf, approximately 175 kilometres southeast of Goldboro, to the existing Maritimes & Northeast pipeline. The gas field has recoverable reserves approaching one trillion cubic feet of natural gas.
International Power Line Project	New Brunswick Power Corporation	National Energy Board (lead) Fisheries and Oceans Canada	NB Power Corp. submitted a proposal to construct and operate a 345 kilovolt international power line. In Canada, the 90 km line will run from Point Lepreau to the Maine-New Brunswick border, west of St. Stephen.
Grizzly Extension Pipeline	Westcoast Energy Inc.	National Energy Board (lead) Fisheries and Oceans Canada	Westcoast Energy Inc. submitted a proposal to construct and operate a 114.8 km natural gas pipeline to connect additional Grizzly Valley gas reserves in the Ojay-Weejay area of British Columbia and the Narraway area of Alberta.
Partial Diversion of the Manouane River	Hydro-Québec	Fisheries and Oceans Canada	Hydro-Québec submitted a proposal to partially divert the Manouane River into the Pipmuacan Reservoir. This project is located in the North Shore region of Quebec, north of Tadoussac.
Partial Diversion of Portneuf River	Hydro-Québec	Fisheries and Oceans Canada	Hydro-Québec submitted a proposal to partially divert the Portneuf River to the Pipmuacan Reservoir. This project is located in the North Shore region of Quebec.
Partial Diversion of the Sault aux Cochons River	Hydro-Québec	Fisheries and Oceans Canada	Hydro-Québec submitted a proposal to partially divert the Sault aux Cochons River to the Pipmuacan Reservoir. This project is located in the North Shore region of Quebec.

For additional information on comprehensive studies, visit www.ceaa-acee.gc.ca/0009/0003/index_e.htm

Developed draft ministerial guidelines on public consultation in screenings

MINISTERIAL GUIDELINES ON PUBLIC PARTICIPATION IN SCREENINGS

There has been some confusion regarding the interpretation of the provisions of the Canada Environmental Assessment Act (1995) that pertain to public participation in screenings. Some responsible authorities have interpreted those provisions to mean that the sole potential occasion for public participation in a screening occurs when the responsible authority decides to give the public an opportunity to comment on the completed screening report.

To address this rather limited interpretation of how and when public participation may occur, Bill C-9 makes it clear that a responsible authority may, in addition to providing the public with the opportunity to comment on a screening report, provide any other opportunity for public participation that it deems appropriate. Bill C-9 also requires responsible authorities, when they determine that public participation in the screening is appropriate under the circumstances, to post on the Registry Internet site the proposed scope of the project, the factors to be taken into consideration in the screening and the scope of those factors.

Bill C-9 also makes it clear that public participation in screenings can be quite broad; it requires a responsible authority to provide more detailed information to the public should it decide that public participation is warranted. Consequently, responsible authorities need clear guidelines to assist them in exercising their discretion in determining whether they should invite public participation in a screening. The Minister committed to providing such guidelines in his March 2001 report to Parliament, entitled Strengthening Environmental Assessment for Canadians.

The Agency has worked with a subcommittee of the Minister's multi-stakeholder Regulatory Advisory Committee to develop draft Ministerial Guidelines. The draft is expected to be released for comment in the autumn of 2003.

Pursued dispute resolution opportunities

- For the last several years, the Agency has been exploring how it can better promote Alternative Dispute Resolution in an environmental assessment context. During the reporting period, the Facilitation and Dispute Resolution Manager provided facilitation services both in the context of projects and as a facilitator for meetings and workshops. In 2002-2003, the Facilitation and Dispute Resolution Manager was consulted in ten different cases to provide facilitation services or guidance as to appropriate modes for dispute resolution.
- In 2002-2003, the Agency offered a course on interest-based negotiation in environmental assessments to build facilitation and dispute resolution capacity among environmental assessment practitioners. The course, first developed in 2001-2002 for internal training, was offered on eight occasions in 2002-2003 to external clients across the country. Course participants included representatives of federal, provincial and territorial governments as well as students, consultants and representatives from Crown corporations. Satisfaction with the training was very high, with close to 100% of course participants stating that they would recommend the course to others. The success of the interest-based negotiations course has led to more sessions being planned for the 2003-2004 fiscal year.

Intermediate Outcome

1.2 Advance the science and practice of environmental assessment

The Agency's capacity to provide leadership is based in part on its ability to advance and promote leading-edge science and practices in environmental assessment. It is therefore essential for the Agency to engage other resources within and outside government if it is to influence the development of innovative approaches and further the practice of environmental assessment.

The Agency's priorities in this role are to: assist in the advancement of environmental assessment; support innovative research into the practice of environmental assessment; monitor environmental assessment trends and advances; and be an effective knowledge-sharing link between the federal government and other stakeholders.

In its role as an advocate for sound environmental management, the Agency works to develop environmental assessment tools and ensure access for partners.

2002-2003 Results

Developed a working prototype of the Environmental Assessment Registry Internet Site

> **DEVELOPING THE REGISTRY INTERNET SITE**
>
> *Bill C-9 commits the Agency to developing an environmental assessment registry Internet site where specified key information about assessments conducted under the Act must be posted in a timely manner.*
>
> *Development of the Environmental Assessment Registry Internet Site is a significant information technology project that must be operational by the time Bill C-9 comes into force, most likely in late 2003. The Registry will be a significant advancement in the practice of environmental assessment.*

- Work on the project to develop the Registry Internet site progressed well in 2002-2003, particularly on those aspects related to screenings, which comprise some 99% of all federal assessments.
- The Agency has conducted several product testing and familiarization sessions with federal practitioners across Canada. It has continually sought feedback on potential refinements to the Registry Internet site prior to it being operationalized.

Supported the development of model class screening reports

> **CLASS SCREENING**
>
> The environmental assessment of certain routine projects may be streamlined through the use of a model class screening report. A model class screening report presents the accumulated knowledge of the environmental effects of a given type or class of project and identifies the known measures to reduce or eliminate the likely adverse knowledge to future projects of the same type or class.

During 2002-2003, the Agency declared, in accordance with section 19 of the *Canadian Environmental Assessment Act*, the following model class screening reports to be class screening reports:

- Prairie Grain Road Projects in Manitoba, Saskatchewan and Alberta, Prairie Farm Rehabilitation Administration (December 2002); and
- Operation and Maintenance of Electrical Transmission Facilities in Banff National Park, Parks Canada (March 2003).

The Agency also continued to work on more than fifteen model class screening reports, including:

- Embedded Culverts on Forestry Roads in British Columbia, (Fisheries and Oceans Canada);
- Trail-Based Activities in Banff, Jasper, Yoho, Kluane, Kootenay and Waterton Lakes National Parks (Parks Canada); and
- Construction, Operation and Decommissioning of Hydrometric Stations in Ontario (Environment Canada).

The Agency expects that the above model class screening reports, and others being developed, will be submitted to the Agency for declaration during 2003-2004.

- In anticipation of the changes to the class screening provisions contained in Bill C-9, the Agency initiated the development of procedural and guidance materials, as well as training and awareness sessions to be scheduled following proclamation of the renewed Act.

For additional information on class screenings, visit www.ceaa-acee.gc.ca/0009/0004/0001/index_e.htm

Provided opportunities for Canadians to participate in the environmental assessment process

- In March 2003, the Agency announced that the federal government would provide up to $200,000 in participant funding for the Eastmain-1-A and Rupert Diversion Project Review Panel. Following a review of the applications, 11 recipients, representing a range of Aboriginal, municipal, professional, and environmental organizations, were awarded funding to enable their participation in the assessment being conducted by the review panel.
- Since the *Canadian Environmental Assessment Act* came into force in 1995, the Agency has provided more than $1,000,000 in participant funding to approximately 85 recipients regarding 10 projects.
- In October 2002, the Agency published a feature article in *EnviroZine*, an on-line newsmagazine with a monthly readership of more than 65,000 people. The article focused on promoting benefits of environmental assessment, partnerships with industry and ways the public can get involved.

For additional information on the Participant Funding Program and eligibility criteria, visit www.ceaa-acee.gc.ca/0009/0001/0002/index_e.htm

Worked to establish the Aboriginal Advisory Committee to the Agency to provide Aboriginal perspectives on the federal environmental assessment process

- A draft terms of reference was developed for the Aboriginal Advisory Committee. The Committee will provide an Aboriginal perspective on environmental assessment issues, Aboriginal Traditional Knowledge and Aboriginal consultations. One of the first issues that the Committee will explore is how to incorporate Aboriginal traditional knowledge into the environmental assessment process. An initial meeting of the Committee was planned for 2002, but was delayed due to the timing of Bill C-9. Preliminary discussions with national Aboriginal associations are planned for the autumn of 2003.

Built partnerships through the Agency's Research and Development Program by providing leadership and financial support toward research and development

Research and Development in Environmental Assessment

The Agency's Research and Development Program helps the federal government to meet future challenges and improve the practice of environmental assessment in a manner that is relevant and encourages innovation and excellence. Under the Research and Development Program, the Agency supports work that addresses one of the following priority areas in environmental assessment:

- determining the significance of environmental effects;
- follow-up;
- human impact assessment;
- regional environmental effects framework; and
- integrating climate change into environmental assesment.

Once complete, research reports are posted on the Agency's Web site. Seminar series are also held to share the information gained through this work.

- The Agency has continued to build partnerships through the Research and Development Program. Eight new research projects were funded during the 2002-2003 period, for a total of 27 research projects funded since the Program's inception in 2000. The Agency has continued to encourage innovation in the practice of environmental assessment through the release of its annual call for proposals in January 2003.

For additional information on the Research and Development Program, or to view the completed research reports, visit www.ceaa-acee.gc.ca/0010/0001/index_e.htm

Developed amendments to the *Exclusion List Regulations*, in partnership with other government departments and partners

> **AMENDING THE *EXCLUSION LIST REGULATIONS***
>
> *In his March 2001 report to Parliament entitled Strengthening Environmental Assessments for Canadians, the Minister committed to consulting with federal authorities and Canada Port Authorities to identify project types with inconsequential effects that should be listed in the Exclusion List Regulations. This would enable federal resources to be more effectively concentrated on those environmental assessments that truly make a difference.*

- After extensive consultations with departments during the 2001-2002 fiscal year, a special subcommittee of the Regulatory Advisory Committee (RAC) was formed, and it reported on its work during the RAC meeting of November 2002. Their efforts resulted in identifying several projects that warranted being placed on the Exclusion List; however, the potential reduction in the number of screenings of projects with no significant adverse environmental effects fell short of what was thought to be achievable. An independent study was commissioned to re-examine the criteria that had been applied and to determine whether other projects with no significant adverse environmental effects could be identified, with a view to reporting any findings to the RAC during its scheduled meeting in May 2003.

Intermediate Outcome

1.3 Learn from experience and share results

There are many benefits to using past experience gained from conducting environmental assessments. Evaluating past assessments greatly assists the Agency and other stakeholders in determining policy directions and improving guidance. Reporting on the effectiveness of environmental assessment also helps to strengthen public confidence and encourage valuable public participation.

Among its partners and clients, the Agency promotes continuous learning and the development of new environmental assessment practices. It also works to encourage results sharing among environmental assessment practitioners to promote sound practices and the integration of environmental factors into the decision-making process.

2002-2003 Results

Led government-wide efforts to promote compliance with the Act through long-term coordinated approaches to training and guidance

- During the 2002-2003 fiscal year, the Agency began developing new training and guidance materials in anticipation of proclamation of Bill C-9, An Act to amend the *Canadian Environmental Assessment Act*. Work was undertaken on the Agency's course, *An Introduction to the Act (CEAA 101)*, to integrate elements of the renewed Act.
- The Agency updated its Training and Guidance Strategy by reviewing current priorities and identifying emerging ones. A fundamental consideration in the strategy is the development of partnerships with other levels of government, industry, academia and others who share an interest in promoting environmental assessment effectiveness and efficiency.
- In 2002-2003, the Regional Liaison and Guidance Group held 45 formal training sessions, 12 workshops and 73 learning events for almost 3000 participants representing federal departments, Aboriginal groups, industry, non-governmental organizations and academia. The overall client satisfaction averaged 4.21 out of 5 (1 being poor, 5 being excellent). These results suggest that the Agency is responding well to the needs of its clients and partners.

Provided leadership on strategic environmental assessment

Strategic Environmental Assessment

Strategic environmental assessment is the systematic and comprehensive process of evaluating the environmental effects of a policy, plan or program and its alternatives.

According to the federal government's 1999 Cabinet Directive, an assessment of a policy, plan or program proposal must be conducted when two conditions are met:

- the proposal is submitted to an individual minister or Cabinet for approval; and
- the implementation of the proposal may result in important environmental effects, either positive or negative.

Departments and agencies are also encouraged, when circumstances warrant, to conduct strategic environmental assessments for other policy, plan and program proposals, particularly when strong public concern is apparent.

For additional information on Strategic Environmental Assessment visit www.ceaa-acee.gc.ca/0011/0002/dir_e.htm#Guidelines

- The Agency produced two new products to support the practice of strategic environmental assessments: a series of frequently asked questions and a series of case studies. Both are now available on Publiservice, the Government of Canada's intranet site. Details of the materials have been circulated to policy assistant deputy ministers across government.

Developed, in cooperation with the provinces and federal stakeholders, guidance on the incorporation of climate change considerations into environmental assessments

- The Agency has conducted extensive consultations on a draft document, including presentations to our Regulatory Advisory Committee, and distribution to environmental assessment jurisdictions for comments and stakeholder review.

Worked toward the development of guidelines for the use of Aboriginal traditional knowledge in environmental assessments

- The Aboriginal Advisory Committee is expected to provide advice to the Agency and responsible authorities on how to best incorporate Aboriginal traditional knowledge into the environmental assessment process. The Agency completed preliminary work on a draft Aboriginal traditional knowledge discussion paper, and list of principles that will be provided to the Aboriginal Advisory Committee as a starting point for discussions. The Agency has also participated in setting up an interdepartmental working group and a federal workshop on Aboriginal traditional knowledge.

Logic Model – Strategic Outcome 1

Strategic Outcome:

Effective and Efficient Environmental Assessment

The Agency is committed to providing Canadians with environmental assessments that are effective, efficient, involve public participation, and support principles of sustainable development.

Expenditures	$4,132,242
FTEs	31.3

Key Partners:

- Other federal government departments, provincial, territorial, and local governments
- Regulatory Advisory Committee
- Non-governmental agencies
- Aboriginal groups
- Private industry
- Interest groups
- Canadians

Key Targets and Overall Results:

The Agency is acknowledged as a centre of environmental assessment expertise across Canada

- The Agency's Facilitation and Dispute Resolution Manager was consulted in ten different cases to provide facilitation services or guidance as to appropriate modes for dispute resolution.
- We developed a new Web-based registry for assessments under the Act, which will give partners greater access to environmental assessment information.
- We funded 8 new projects under our Research and Development Program to improve science knowledge and the practice of environmental assessment.

Environmental factors are better integrated into planning and decision-making processes

- We led government wide efforts to augment long-term coordinated approaches to training and guidance in environmental assessment.

Program, resources and results linkages:

Spending by Intermediate outcomes:

The Agency is recognized as a credible advocate of high-quality environmental assessments	Expenditures FTEs	$1,855,318 14.6
Advanced science and practice of environmental assessment	Expenditures FTEs	$1,726,090 11.3
Learn from experience and share results	Expenditures FTEs	$550,834 5.4

Management Practices:

- As part of our Modern Comptrollership initiative we improved the use of performance information by linking resources to strategic outcomes in the Agency business planning exercise. This has resulted in improved reporting in this departmental performance report.
- The Agency began planning for the anticipated staffing resulting from Bill C-9 coming into force.
- We awarded a contract for the development of a Government On-Line strategic plan. We are looking to improve our electronic service delivery and to leverage IM/IT infrastructure investments across the full range of programs and services.

Strategic Outcome 2: Coordinated and Harmonized Environmental Assessments

> *The Agency is committed to providing Canadians with environmental assessment approaches that are coordinated across government and harmonized with other jurisdictions.*

Context

All federal, provincial, and territorial jurisdictions in Canada administer some form of environmental assessment regime. The application of these regimes to a single project requires cooperation to: avoid duplication; increase certainty; and reduce costs and potential delays.

The Agency promotes consistent approaches to environmental assessments across Canada and with its international partners. The Agency works with provincial partners to develop cooperative approaches wherever possible. It also fosters ongoing relations with Aboriginal communities. The emerging environmental assessment processes under self-government and land claims agreements play an increasing role in the evolution of sustainable development practices in Canada.

Strategy

The Agency works cooperatively with partners to establish common goals and advance environmental assessment practices and procedures. To achieve this Strategic Outcome, the Agency has focused on the following Intermediate Outcomes:

2.1 Clarify and improve environmental assessment processes with other jurisdictions and other federal partners

2.2 Strengthen relationships with partners and stakeholders

Intermediate Outcome

2.1 Clarify and improve environmental assessment processes with other jurisdictions and other federal partners

Effective application of environmental assessment processes requires the input and cooperation of various stakeholders. By fostering interjurisdictional networks and partnerships, the Agency plays a role in improving environmental assessment processes at all levels of responsibility.

Clear and coordinated environmental assessment processes across jurisdictions maximize predictability; increase efficiency; minimize conflicts; and contribute to a better overall assessment regime. The Agency has undertaken several activities toward this end and has achieved the following results.

2002-2003 Results

Developed draft amendments to the federal coordination regulations

> **AMENDING THE FEDERAL COORDINATION REGULATIONS**
>
> *Bill C-9 contains amendments to the Act which create the role of federal coordinator for all screenings and comprehensive studies. The role of the federal coordinator is to facilitate close cooperation among federal departments and agencies, and between the federal government and other jurisdictions.*
>
> *It will be necessary to amend the existing Federal Coordination Regulations to make them consistent with the recently passed changes to the Act. The amended regulations will come into force when Bill C-9 is proclaimed.*

- The Agency created an internal working group to address the changes that would be required in the Federal Coordination Regulations to reflect the changes to the Act proposed in Bill C-9. Draft revisions of the Federal Coordination Regulations were completed.

Improved the cooperation and coordination of environmental assessment processes

- In cooperation with other federal departments, the Agency participated in efforts led by Environment Canada and the Department of Foreign Affairs and International Trade, toward Canada's ratification of the Madrid Protocol on Environmental Protection under the Antarctic Treaty.
- The Agency continued to actively pursue the development of approaches to ensure effective, efficient and predictable environmental assessment processes for potential natural gas pipeline route options in Canada's North. The Agency was a party to the June 2002 *Cooperation Plan for the Environmental Impact Assessment and Regulatory Review of a Northern Gas Pipeline Project through the Northwest Territories*. This plan describes multi-jurisdictional review processes that emphasize coordination and minimization of duplication while respecting requirements. During the autumn of 2002, two agreements that give effect to environmental assessment aspects of the Cooperation Plan were released. These documents provide clarity and certainty of process for potential proponents and the public.

Provided support to federal negotiators in addressing environmental management issues in Aboriginal land claims and self-government agreements

- The Agency participated in numerous caucus meetings, and the review of memoranda to Cabinet on self-government and land claim agreements.
- Agreements-in-principle were concluded with four First Nations: Lheidli T'enneh; Snuneymuxw; Sliammon; and Maa-nulth-ath. The Government of Canada has received authority to sign and commence final agreement negotiations on all four. A fifth agreement-in-principle, with the Tsawwassen First Nation, is anticipated soon. The Agency has represented federal environmental assessment interests at all discussions in British Columbia where environmental assessment is being negotiated, including the four First Nations that have concluded an agreement-in-principle.

Negotiated, implemented and administered agreements on environmental assessment

- Work to develop bilateral agreements on environmental assessment cooperation has significantly advanced with the governments of Ontario and Newfoundland and Labrador. Draft agreements have been finalized with an expectation to hold public consultations on the agreements.
- The Agency successfully negotiated and signed the *Interim Extension of the Canada-British Columbia Agreement for Environmental Assessment Cooperation*, and initiated negotiations on a new long-term agreement for environmental assessment cooperation between the Government of Canada and British Columbia.
- A draft bilateral agreement with the Government of Yukon was developed, and work was begun on public consultations aspects.
- The Agency worked with Indian and Northern Affairs Canada to ensure that the new *Yukon Environmental and Socio-Economic Assessment Act* (passed by Parliament in spring 2003) provides for an effective assessment process that allows for the application of the Act while meeting the requirements established in the *Yukon Umbrella Final Agreement*.
- Government-to-government contacts are continuing to explore potential solutions concerning the scope of application of the trilateral agreement on transboundary environmental assessment involving Canada, the United States and Mexico.

Provided the Canadian position(s) at working group meetings on the implementation and enhancement of the *Espoo Convention*

> *The Espoo Convention seeks to: minimize significant adverse transboundary environmental impacts of certain projects that are likely to cause adverse transboundary impacts; ensure that an environmental assessment is undertaken for those projects; provide to the government and public of an affected country an opportunity to participate in the environmental assessment; and ensure that the results of the environmental assessment are taken into account in the final decision about the project.*

- The Agency took part in a meeting of the working group on Environmental Impact Assessment (EIA) under the Espoo Convention. The Agency provided Canadian views on possible amendments to the Convention and made presentations on Canada's approach to implement the *Cabinet Directive on Strategic Environmental Assessment.*

Development of an administrative arrangement between Canada and France to facilitate the implementation of treaty obligations under the Espoo Convention

- The development of an administrative agreement to facilitate the implementation of treaty obligations under the Espoo Convention with respect to offshore development on the East Coast has been delayed while Canada and France develop an oil and gas resource sharing agreement.

Provided administrative and management support to the federal administrator of the *James Bay and Northern Quebec Agreement*

> **THE *JAMES BAY AND NORTHERN QUEBEC AGREEMENT***
>
> The *James Bay and Northern Quebec Agreement* (JBNQA) is the first comprehensive land claim treaty between Canada and Aboriginal people. Signed in 1975, the Agreement includes self-governance components and lays the foundations for a new relationship between the Cree, the Inuit and the Government of Canada. The President of the Agency has been designated by order-in-council as the federal administrator of the environmental and social protection regimes set out in chapters 22 and 23 of the JBNQA.

- In 2002-2003, two marine infrastructure projects in northern Quebec were reviewed by the Federal Review Panel North (FRP-N) as well as under the Act. An approach has been implemented in which the FRP-N Executive Secretary (an Agency employee) acts as the federal environmental assessment coordinator, resulting in the development of joint guidelines and environmental assessment reports which meet the requirements of both the Act and the environmental and social impact assessment requirements of the JBNQA.

Intermediate Outcome

2.2 Strengthen relationships with partners and stakeholders

Building and maintaining strong working relationships with partners and stakeholders are at the core of the Agency's success. One effective way that the Agency continues to promote these relationships is through its regional offices. Being closer to their clients and partners, regional officials help to maintain strong networks, and promote cooperation and coordination among federal departments and other environmental assessment partners across Canada. The Agency also relies on an extensive array of networks to establish common goals on which to base partnerships, advance environmental assessment, and continually enhance opportunities for public participation in the process.

2002-2003 Results

Enhanced the role of regional offices as key centres of guidance and assistance to partners in the federal environmental assessment process

- The regional offices coordinated and participated in workshops on a range of topics including transboundary impacts, monitoring and follow-up and public participation in environmental assessments, reaching more than 500 environmental assessment professionals from all sectors. Along with pre-project coordination with responsible authorities, regional officials provided advice and input regarding hundreds of screening assessments and assisted headquarters in approximately 38 projects that had the potential to be assessed as comprehensive studies.

Strengthened relationships with partners through interdepartmental and multi-stakeholder committees

- The Agency consulted the Senior Management Committee on Environmental Assessment (SMCEA) concerning the draft *Canada-Newfoundland and Labrador Agreement on Environmental Assessment Cooperation* and on the proposed *Interim Extension of the Canada-British Columbia Agreement for Environmental Assessment Cooperation.*
- Consulted with provincial environmental assessment administrators in the development of a transboundary environmental impact assessment agreement between Canada, Mexico and the United States.

- The Agency worked with the Government of Yukon in the development of its *Environmental Assessment Act*. A draft bilateral agreement for future joint assessments has been prepared and work begun in preparation for public consultations.
- In the development of a guidance document on the incorporation of climate change considerations in environmental assessment, the Agency worked in collaboration with federal, provincial and territorial partners, National Air Issues Coordinating Committee – Climate Change (NAICC-CC) and the SMCEA.
- In the development of regulations and policies for the environmental assessment of offshore hydrocarbon projects, the Agency has made presentations to the SMCEA and the multi-stakeholder Regulatory Advisory Committee, and facilitated the establishment and efforts of the RAC offshore oil and gas subcommittee (chaired by the Agency).

Continued to participate in, and we provided funding to, the British Columbia First Nations Environmental Assessment Technical Working Group (FNEATWG)

- The Agency provided funding to the British Columbia First Nations Environmental Assessment Technical Working Group for the development of a First Nation's environmental assessment tool kit. In addition, the Agency participated in three meetings of the FNEATWG.

Worked with First Nations to develop band council regulations for environmental assessment on reserve lands

Band Council Environmental Assessment Regulations

Bill C-9 provides the opportunity for developing comprehensive band council environmental assessment regulations which can be applied wherever a band council exercises a power or performs a duty related to a proposed project. The Act previously provided for a much narrower range of authority in environmental assessments.

As well, Bill C-9 closes a 'legislative gap' in the Act regarding environmental assessments of federally funded projects on reserve lands which had been previously covered by a memorandum of understanding between departments.

- The Agency worked with the Mi'kmaq of Nova Scotia, the Assembly of First Nations and Indian and Northern Affairs Canada to develop a basis for Mi'kmaq band council regulations under the renewed Act.
- The Agency, as part of a Mi'kmaq working group on environmental assessment, funded extensive meetings and a report which answered key questions necessary for moving ahead on developing Mi'kmaq reserve land environmental assessment regulations.
- The Agency and Indian and Northern Affairs Canada are co-funding a pilot project operated by the Confederacy of Mainland Mi'kmaq and the Union of Nova Scotia Indians whereby band councils will be able to tabulate and analyze their environmental assessment administrative data for a period of one year. This data will provide for an analysis of costs, areas of coverage gaps, as well as related federal departmental activity. It will also provide a basis for drafting a federal environmental assessment regulation for the involved communities.

Logic Model – Strategic Outcome 2

Strategic Outcome:

Coordinated and Harmonized Environmental Assessments

The Agency is committed to providing Canadians with environmental assessment approaches that are coordinated across government and harmonized with other jurisdictions.

Expenditures $2,633,620
FTEs 22.3

Key Partners:

- Federal, provincial, territorial and local governments
- National and regional Aboriginal organizations
- Non-governmental agencies
- Governments of the United States, Mexico and France
- Interest groups
- Canadians

Key Targets and Overall Results:

Clarified and improved environmental assessment processes with other jurisdictions and federal partners

- Provided support to federal negotiators in concluding agreements-in-principle with four First Nations
- Cooperated with other federal departments toward ratification of the Madrid Protocol on Environmental Protection under the Antarctic Treaty

Strengthened relationships with partners and stakeholders

- Provided funding for the development of a First Nation's environmental assessment tool kit
- Coordinated and participated in environmental assessment workshops that reached more that 500 environmental assessment practitioners

Program, resources and results linkages:

Spending by Intermediate outcomes

Clarified and improved environmental assessment processes	Expenditures $1,207,491 FTEs 9.4
Strengthened relationships with partners and stakeholders	Expenditures $1,426,129 FTEs 12.9

Management Practices:

- Developed an extranet to further involve our stakeholders by providing a channel to share information and improve coordination with our partners

Strategic Outcome 3: Consistent and Predictable Application of Environmental Considerations in Federal Decision Making

> *The Agency is committed to providing Canadians with consistent and predictable application of environmental considerations in federal decision making.*

Context

The Agency takes a leadership role in assisting federal departments and agencies to comply with the Act. Although the Act does not contain enforcement provisions, a priority of the Agency is to work with other government departments to promote its consistent and predictable application. The Agency does so by working on expanding the coverage of the Act so that more activities with potential environmental effects involving the federal government are assessed. It also encourages compliance by ensuring that those responsible for applying the Act have the appropriate training and tools at their disposal to adequately fulfil their responsibilities. An additional priority is addressing areas where discrepancies within the federal environmental assessment process may exist. The Agency also reviews Cabinet submissions for compliance with the 1999 Directive and to provide advice and guidance to departments.

Strategy

To achieve this Strategic Outcome, the Agency has focused on the following Intermediate Outcomes:

3.1 Improve the Agency's capacity to monitor, assess and foster compliance

3.2 Address gaps in the application of the *Canadian Environmental Assessment Act*

Intermediate Outcome

3.1 Improve the Agency's capacity to monitor, assess and foster compliance

The Agency plays a leadership role in encouraging efforts of federal departments and agencies to monitor their compliance with the Act and the quality and consistency of their environmental assessments. An important initiative in this regard was the voluntary Compliance Monitoring Program that the Agency initiated and led during the 1998-2000 period. The quality assurance role of the Agency will be formally established in law through provisions in Bill C-9.

2002-2003 Results

Worked on developing the Quality Assurance Program proposed in Bill C-9

> **QUALITY ASSURANCE PROGRAM**
>
> *Bill C-9 sets out a legislative duty for the Agency "to establish and lead a quality assurance program for assessments conducted under the Act." This duty is accompanied by powers to request information on environmental assessments conducted by federal authorities and by other entities (e.g., Ports and airport authorities, Crown corporations, band councils) regulated under the Act, now or in the future. Those federal authorities and regulated entities are, in turn, required by the renewed Act to provide any such requested information.*

- The Agency held a two-day internal workshop to define the principles, objectives and initial priorities of the Quality Assurance Program. Consultations with participants and external stakeholders will be held in late summer 2003 and implementation of the Quality Assurance Program is planned for the 2004-2005 fiscal year.

Reviewed new government initiatives for environmental assessment and strategic environmental assessment implications, and provided advice to the Minister of the Environment and other government departments as required

- The Agency reviewed more than 400 Cabinet submissions for compliance with the Strategic Environmental Assessment Cabinet Directive and for other environmental assessment implications.
- In relation to the strategic environmental assessments of international trade initiatives undertaken by the Department of Foreign Affairs and International Trade, the Agency provided advice and expertise on the initial environmental assessments for the World Trade Organization.

Intermediate Outcome

3.2 Address gaps in the application of the *Canadian Environmental Assessment Act*

The Agency continues to increase the consistency and predictability of the federal environmental assessment process through improvements to the regulatory framework. This process involves extensive, nation wide public consultations and input from various partners, helping to ensure that regulatory reform and enhancement improve the scope and range of activities which are subject to assessment and address discrepancies.

Bill C-9 provides for the closing of existing gaps in the coverage of the *Canadian Environmental Assessment Act.* The most notable legislative proposals relate to Crown corporations, which would become subject to the Act three years from the date Bill C-9 received royal assent.

Bill C-9 has necessitated efforts to update the existing *Canada Port Authorities Environmental Assessment Regulations.*

2002-2003 Results

Sought approval of an environmental assessment regulatory framework for airport authorities under the Act

- The Agency commissioned a consultant study of the current environmental assessment practices of airport authorities. The consultant's report was in the process of being finalized at the end of the reporting period.

Initiated the planning process for bringing 41 parent Crown corporations under the Act

> **CROWN CORPORATIONS AND ENVIRONMENTAL ASSESSMENT**
>
> *The current Act includes a provision to develop regulations for projects undertaken by Crown corporations. Efforts to develop these regulations in 1996-1997 were not successful. Projects by Crown corporations may be subject to the Act where a federal department or agency has a decision to make about a specific project involving the Crown corporation.*
>
> *Provisions in Bill C-9 would ensure that 41 parent Crown corporations would come directly under the Act or under regulations tailored to the circumstances of individual Crown corporations or logical groupings of Crown corporations.*
>
> *Bringing the Crown corporations under the Act, while allowing for their varying circumstances, would result in greater equity and ensure that projects undertaken or approved by Crown corporations would receive environmental scrutiny.*

- The Agency drew up terms of reference for a consultant study to formulate a plan for developing all necessary regulations for Crown corporations within the specified three-year period.

Developed draft amendments to the *Canada Port Authority Environmental Assessment Regulations*

> ***CANADA PORT AUTHORITY ENVIRONMENTAL ASSESSMENT REGULATIONS***
>
> *The Canada Port Authority Environmental Assessment Regulations define an environmental assessment regime that mirrors, in most respects, the process described in the Canadian Environmental Assessment Act. Bill C-9 creates several changes to the Act which will, in turn need to be reflected in the regulations. Amended regulations will need to be put in force at the time of proclamation of Bill C-9*

- The Agency hosted a workshop with representatives of Canada Port Authorities to scope out the nature of required changes to the regulations and prepared draft regulatory amendments to be reviewed by that same group in April 2003.

Developed amendments to regulations under the Act to ensure that relevant offshore oil and gas activities authorized by the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board or the Canada-Newfoundland Offshore Petroleum Board are assessed under the Act

- Proposed amendments to key regulations under the Act were submitted to the Special Committee of Cabinet for pre-publication approval for the *Canada Gazette*, Part I. These amendments would eliminate ambiguities and inconsistencies. They would also ensure that relevant exploration and development authorizations issued by the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board and the Canada-Newfoundland Offshore Petroleum Board are assessed under the Act.
- In a related initiative, an offshore hydrocarbon subcommittee of the Minister of the Environment's Regulatory Advisory Committee began to examine the regulations under the *Canadian Environmental Assessment Act* that refer to offshore oil and gas activities. Particular attention is being given to existing requirements for comprehensive study assessments to improve the effectiveness of environmental assessments of projects.

Developed amendments to the *Canadian Environmental Assessment Act* to maintain consistency with the *Nuclear Safety and Control Act* (replacing the former *Atomic Energy and Control Act*)

- The Agency undertook efforts to replicate the former links between the *Atomic Energy Control Act* and the *Canadian Environmental Assessment Act* by making changes to four regulations under the *Canadian Environmental Assessment Act*. The Agency presented the set of regulatory amendments to the Regulatory Advisory Committee in March. After indicating to the Canadian Nuclear Association and the Canadian Environmental Network that certain minor revisions would be made in response to their concerns, the Agency has proceeded to legal drafting.

Logic Model – Strategic Outcome 3

Strategic Outcome:

Consistent and predictable application of environmental considerations in federal decision making

The Agency is committed to providing Canadians with consistent and predictable application of environmental considerations in federal decision making.

Expenditures	$426,297
FTE	4.3

Key Partners:

- Federal, provincial, territorial and local governments
- National and regional Aboriginal organizations
- Non-governmental agencies
- Regulatory Advisory Committee
- Federal airport authorities
- Canada port authorities
- Crown corporations and other federal entities
- Interest groups
- Canadians

Key Targets and Overall Results:

Improved monitoring and compliance

- Extensive work undertaken in development of the Quality Assurance Program www.ceaa.gc.ca/0007/0003/quality_e.htm

Gaps in the Application of the Act are addressed

- Began development work on new regulations for Crown corporations
- Prepared draft amended regulations for the Canada Port Authority Environmental Assessment Regulations

Program, resources and results linkages:

Spending by Intermediate outcomes

Improved monitoring and compliance.	Expenditures	$209,947
	FTEs	2.4
Gaps in the Application of the Act are addressed.	Expenditures	$216,350
	FTEs	1.9

Management Practices:

The Agency pays close attention to and reviews hundreds of Cabinet submissions annually to ensure that environmental assessment implications are considered in federal decision making.

ANNEX 1

Consolidated Reporting

A1.1 Human Resources Management

In line with government-wide commitments, the Agency's human resources management practices and efforts during the reporting period focused on the follow-up to the 2002 Public Service-wide Employee Survey, human resources management modernization and fostering a learning organization.

2002 Public Service-wide Survey and Human Resources Management Modernization

The Agency achieved an 86 percent participation rate in its 2002 Public Service-wide Employee Survey results. This was the second highest participation rate of all government departments and agencies. The survey results indicate that the Agency has improved in several areas since the 1999 survey.

The Agency's internal Human Resources Management Modernization Committee examined the results of the 2002 Public Service-wide Employee Survey. The Committee will complete and implement an action plan to address areas that require improvement in the 2003-2004 fiscal year.

The Agency also developed its own guidelines to support the *Treasury Board Policy on the Prevention and Resolution of Harassment in the Workplace*, intended to foster respectful practices through the prevention and prompt resolution of conflict. Awareness sessions on conflict resolution and harassment prevention were provided to all staff.

Learning

Learning is an important Agency priority, and is reflected as a key commitment in every manager's performance management agreement.

The Agency developed its own Learning Policy and Framework which was launched during the 2003 National Public Service Week. Through its implementation, the Agency will continue to build a learning culture and stimulate, guide and promote continuous learning. The Agency has also partnered with Health Canada to make use of its Learning and Career Centre services, including access to a wide range of learning resources to help employees develop and implement a personal learning plan.

In-house language training was offered to help employees maintain and improve their language proficiency, in an effort to maintain and enhance quality service delivery in both official languages.

Results and Accountability

Steps have been taken to improve the Agency's collective management toward its strategic objectives by establishing mechanisms to allow managers, in cooperation with staff, to set more clearly defined individual objectives as part of the employee appraisal process. These objectives have helped each employee to work more effectively toward clearly understood and easily measurable collective results. As an added benefit to the more detailed objective setting exercise, managers can more easily recognize employee excellence. Employees know where the organization is heading over the next few years and understand its purpose (how their work fits in, as well as what is expected of them. In addition, every performance appraisal is examined by the Performance Appraisal Review Committee which facilitates the Agency's planning of its human resources.

A1.2 Sustainable Development Strategy

The Agency's 2001-2003 Sustainable Development Strategy, entitled *Environmental Assessment: A Critical Tool for Sustainable Development*, has focused on:

- expanding the knowledge and understanding of environmental assessment
- building effective partnerships with its federal partners and other stakeholders; and
- strengthening its internal capacity to deliver its products and services.

In this strategy, 70 commitments and 27 targets were made which involved promoting environmental assessment as a tool for achieving sustainable development. A communications strategy was also developed to build greater awareness of the Agency's sustainable development goals. To view the Agency's challenges and successes in meeting these commitments, please see the Evaluation of the *Canadian Environmental Assessment Agency's 2001-2003 Sustainable Development Strategy* at:
www.ceaa.gc.ca/0012/0004/2003sds_e.htm

For additional information on the Agency's Sustainable Development Strategy, visit www.ceaa-acee.gc.ca/0012/0004/development2001_e.htm

A1.3 Modern Comptrollership

Modern comptrollership is a federal management reform that focuses on the sound management of resources and effective decision making. It helps federal departments and agencies to focus on what matters to Canadians and responds to their concerns about the value that they obtain for their tax dollars.

During the reporting period, the Agency successfully met the following milestones. The Agency:

- partnered with other small agencies on modern comptrollership projects to identify best practices and initiatives that are adapted to the reality of small agencies. This included a project aimed at improving external reporting processes so that such processes are more efficient for small agencies;
- completed a capacity assessment and developed an action plan for implementing modern comptrollership at the Agency;
- provided modern comptrollership training sessions for senior management, which were attended by all Agency executives;
- held an all-day staff session to discuss values and ethics and identify which values employees felt best reflected those of the Agency; and
- began work on performance measurement at the Agency with the Regional Liaison and Guidance group. This included an all-day training session for regional employees on performance measurement and how it can be applied at the Agency. Draft performance measures and indicators were developed, and will be integrated into the Agency's broader performance measurement initiative now under way.

The Agency is committed to providing Canadians with high quality environmental assessments that contribute to informed decision making in support of sustainable development. The modern comptrollership initiative is a means to ensure that the Agency continues to provide Canadians with high-quality services and results as described in this report.

For additional information on modern comptrollership, visit the Treasury Board Secretariat's Web site at www.tbs-sct.gc.ca/CMO_MFC/index_e.asp

A1.4 Government On-Line Initiative

The Government of Canada has stated its intention to help to make Canada one of the most connected countries in the world. The Agency is committed to contributing to the goal, and has successfully been moving forward with Government On-Line (GOL) initiatives.

During 2002-2003, the Agency undertook a close review of the Agency's Web site to ensure compliance with the Treasury Board's Common Look and Feel Directive. Changes in many areas of the site to achieve compliance were completed on December 31, 2002.

The Agency also issued a request for proposal for the development of a Government On-Line Tier II Strategic Plan. A bidder was selected who will complete the work in 2003-2004.

Our Government On-Line strategic plan will identify means to improve our electronic service delivery and leverage Information Management/Information Technology infrastructure investments across the full range of programs and services. During the preparation of this report, the first two phases of our strategic plan were completed and the final plan is expected in October 2003.

A1.5 Adopting and Applying the New Communications Policy

In keeping with the Government of Canada's new Communications Policy, the Agency undertook several initiatives to meet the policy's objective of ensuring that communications are "well co-ordinated, effectively managed and responsive to the diverse information needs of the public."

The Agency provided training opportunities, and developed procedures and internal policies to ensure that communications meet Government of Canada standards. Training focused on two areas, strategic communications and media relations, while the new procedures included internet and electronic communication, internal communications and media tools. These procedures clarify roles and responsibilities, encourage compliance with the new Communications Policy and improve and standardize the Agency's overall approach to its communications activities.

A corporate communications plan was developed and implemented to integrate communications into the Agency's annual planning processes. Communications plans and strategies were also developed for a wide range of initiatives, most notably in support of the royal assent and proclamation of Bill C-9, An Act to amend the *Canadian Environmental Assessment Act.*

ANNEX 2

Financial Performance

A2.1 Financial Performance Overview

Overall, the Agency spent $13,368,318 during 2002-2003, ending the year with an unexpended balance of 8.3% of its total authorities (including $883,300 allocated for participant funding which was not required in the 2002-2003 fiscal year). Direct operating expenditures and salaries for major areas of activity include:

	($000s)
• Regional offices – provision of information, advice, coordination, and liaison support for the full range of Agency operations;	2,693
• Support for the parliamentary review of the *Canadian Environmental Assessment Act*;	1,064
• Tools to advance the implementation of the renewed *Canadian Environmental Assessment Act* and improve the process, including operational policy statements, class screening models, delivery of client training and education materials, the Quality Assurance Program and an alternative dispute resolution strategy;	515
• Policy initiatives including federal–provincial harmonization, strategic environmental assessment, regulatory initiatives and policy research;	1,411
• Support for incorporation of Aboriginal interests and involvement in environmental assessment through development of provisions in land claims and self-government agreements, in addition to fulfilling obligations under the *James Bay and Northern Quebec Agreement*;	752
• Costs associated with review panels, including the GSX Canada Pipeline project, the Highwood Storage and Diversion Plan, and the Eastmain-1-A and Rupert Diversion project as well as northern pipeline developments;	495
• Research and Development Program; and	380
• Management of human resources activities to develop competencies in people and become a learning organization.	586

Although the Agency received authority to recover costs from project proponents for conducting review panels in August 1998, this authority has not yet been used because no eligible review panels have been established. The Agency generated revenues of $197,610 from the sale of training services and publications.

A2.2 Financial Summary Tables

This section provides financial performance information using a variety of formats. Summary financial data, such as the information presented in Table 5, are displayed using separate column and row headings. For clarity, these headings are defined below.

Planned Spending/ Revenues	Planned spending at the beginning of fiscal year 2002-2003
Total Authorities	Includes planned spending plus adjustments to reflect changes in priorities and unforeseen events (Total Authorities are Main Estimates plus Supplementary Estimates plus other authorities or adjustments)
Actual	What was actually spent or collected for fiscal year 2002-2003
Respendable Revenues	Revenues that can be used by the Agency to offset program expenditures; for example, cost recovery for review panels or sale of publications and training services
Non-Respendable Revenues	Revenues collected on behalf of the government which cannot be used by the Agency to offset program expenditures

Table 5: Financial Requirements by Authority

				2002-2003
Vote	*(thousands of dollars)*	**Planned Spending**	**Total Authorities**	**Actual**
	Canadian Environmental Assessment Agency			
15	Program Expenditures	10,452.0	13,153.7	**11,940.3**
(S)	Contribution to Employee Benefit Plans	1,224.0	1,428.0	**1,428.0**
	Total Agency	**11,676.0**	**14,581.7**	**13,368.3**

Note: Actual expenditures were approximately $1,692,300 more than planned spending due to the increased cost of supporting an extended parliamentary review of the *Canadian Environmental Assessment Act*, as well as the impact of collective bargaining agreements which affect salary costs.

Table 6: Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

(thousands of dollars)	Planned Spending	Total Authorities	2002-2003 Actual
Full-Time Equivalents (FTEs)	100	106	106
Operating	15,177.0	18,082.7	13,720.5
Total Gross Expenditures	15,177.0	18,082.7	13,720.5
Less: Respendable Revenues	(3,501.0)	(3,501.0)	(352.2)
Total Net Expenditures	11,676.0	14,581.7	13,368.3
Other Revenues and Expenditures			
Non-Respendable Revenues	-	(21.7)	(21.7)
Cost of Services Provided by Other Departments	1,450.0	2,074.6	2,074.6
Net Cost of the Program	**13,126.0**	**16,634.6**	**15,421.2**

Note: Due to rounding, figures may not add to totals shown. The cost of services provided by other departments is approximately $624,600 more than planned. The difference is due primarily to higher than expected cost of legal services provided by the Department of Justice and increased employee insurance premiums paid by the Treasury Board Secretariat.

Table 7: Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

(thousands of dollars)	Actual 2000-2001	Actual 2001-2002	2002-2003 Planned Spending	Total Authorities	Actual
Canadian Environmental Assessment Agency	11,387.4	12,564.8	11,676.0	14,581.7	13,368.3

Table 8: Revenues

Respendable Revenues					
					2002-2003
(thousands of dollars)	Actual 2000-2001	Actual 2001-2002	Planned Spending	Total Authorities	Actual
Canadian Environmental Assessment Agency	209.8	197.6	3,501.0	3,501.0	352.2
Total Respendable Revenues	**209.8**	**197.6**	**3,501.0**	**3,501.0**	**352.2**
Non-Respendable Revenues					
Canadian Environmental Assessment Agency	0.2	0.4	-	21.7	21.7
Total Non-Respendable Revenues	**0.2**	**0.4**	**-**	**21.7**	21.7
Total Revenues	**210.0**	**198.0**	**3,501.0**	**3,522.7**	**373.9**

Note: In August 1998, the Agency received authority to recover the costs of new review panels from project proponents. Authorities are based on historical average annual panel costs. During 2002-2003, no new eligible review panels were established resulting in a variance of approximately $3.1 million between total authorities and actual revenues collected. Actual 2002-2003 respendable revenues consisted mainly of proceeds from sale of publications and training products.

Table 9: Statutory Payments

(thousands of dollars)	Actual 2000-2001	Actual 2001-2002	2002-2003 Planned Spending	2002-2003 Total Authorities	2002-2003 Actual
Canadian Environmental Assessment Agency	1,146.0	1,247.0	1,224.0	1,428.0	1,428.0
Total Statutory Payments	**1,146.0**	**1,247.0**	**1,224.0**	**1,428.0**	**1,428.0**

Note: The only statutory payment applicable to the Agency is for employee benefit plans.

Table 10: Transfer Payments

(thousands of dollars)	Actual 2000-2001	Actual 2001-2002	2002-2003 Planned Spending	2002-2003 Total Authorities	2002-2003 Actual
CONTRIBUTIONS					
Contribution to the Province of Quebec – *James Bay and Northern Quebec Agreement*	104.0	173.5	95.0	173.5	**173.5**
Contributions to support the research, development and promotion of enviromental assessment	324.2	332.2	300.0	338.2	**338.2**
Contributions to assist public participation in enviromental assessment reviews	42.8	23.4	1,000.0	883.3	**76.3**
Total Contributions	**471.0**	**529.1**	**1,395.0**	**1,395.0**	**588.0**
Total Transfer Payments	**471.0**	**529.1**	**1,395.0**	**1,395.0**	**588.0**

Note: Due to rounding, figures may not add to totals shown. Contributions to support research and development during 2002-2003 included projects aimed at improving the practice of environmental assessments. The level of demand to fund public participation in review panels depends on the number review panels and the status of their assessment. For 2002-2003, only the GSX project required funding assistance.

ANNEX 3

Other Information

A3.1 Agency Organization

The Agency fulfils its mandate through one program and one business line – environmental assessment. The reporting structure to the Minister of the Environment is shown in the figure below.

Figure 1: Accountability

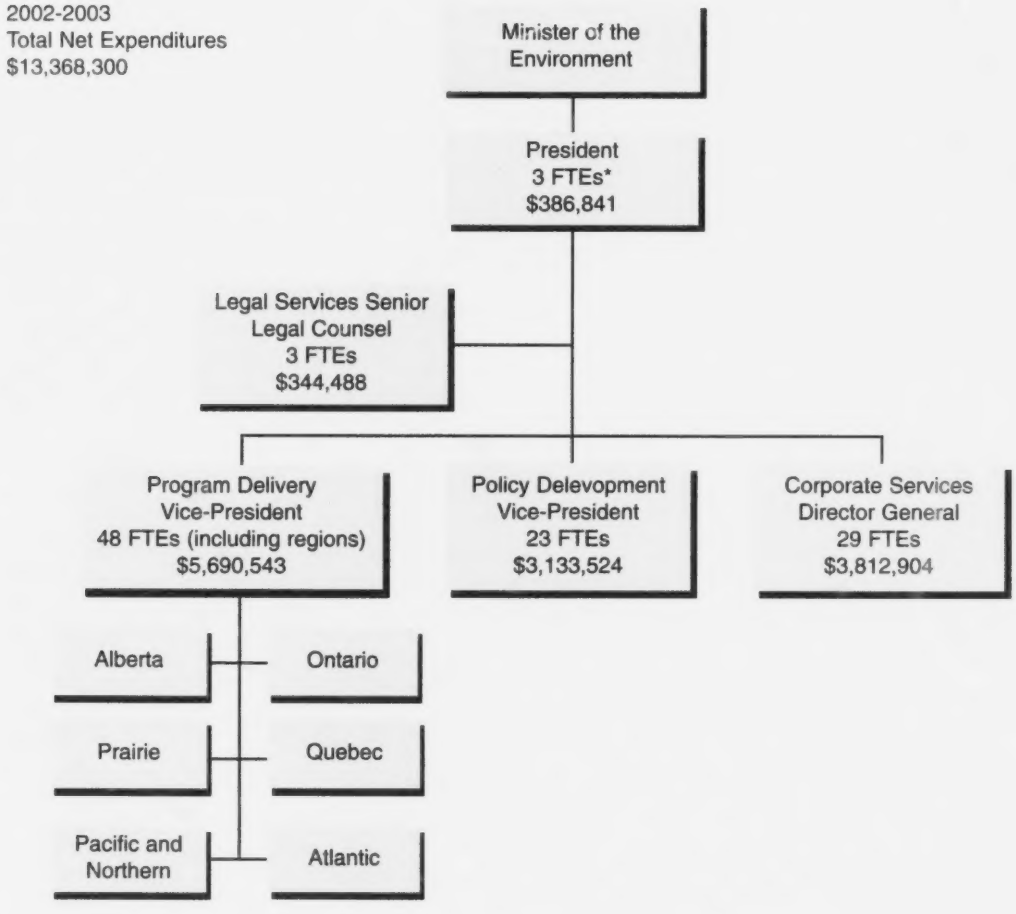

During 2002-2003, the costs of services provided without charge were approximately $2.1 million. These costs are not reflected in net total expenditures of $13.4 million.

* Full-time equivalent (FTE) is a measure of human resource usage based on average levels of employment.

A3.2 Major Federal Statutes and Agreements Administered

The *Canadian Environmental Assessment Act* is solely administered by the Agency. The Minister has responsibility to Parliament for the following associated regulations:

Table 11: Major Federal Statutes and Agreements Administered

Law List Regulations	SOR/94-636 (October 7, 1994)
Comprehensive Study List Regulations	SOR/94-638 (October 7, 1994)
Inclusion List Regulations	SOR/94-637 (October 7, 1994)
Exclusion List Regulations	SOR/94-639 (October 7, 1994)
Federal Authorities Regulations	SOR/96-280 (May 28, 1996)
Projects Outside Canada Environmental Assessment Regulations	SOR/96-491 (November 7, 1996)
Regulations Respecting the Coordination by Federal Authorities of Environmental Assessment Procedures and Requirements	SOR/97-181 (April 8, 1997)
Environmental Assessment Review Panel Service Charges Order	SOR/98-443 (August 26, 1998)
Canada Port Authority Environmental Assessment Regulations	SOR/99-318 (July 28, 1999)

A3.3 Regulatory Initiatives

The following table outlines the Agency's significant regulatory initiatives during 2002-2003.

Table 12 : Legislative and Regulatory Initiatives

Legislative or Regulatory Initiative	Key Actions	Expected Results	2002-03 Accomplishments
Amendments to Exclusion *List Regulations*	Identify new entries to add to these to prescribe new classes of projects to be excluded from environmental assessment, and to modify thresholds of certain existing entries.	Reduction in the number of environmental assessments of projects having insignificant effects conducted by responsible federal authorities, particularly for screening assessments. More efficient and effective use of environmental assessment resources.	Development of criteria for exclusion, and preparation of a draft list of proposed amendments to the regulation. Solicitation of comments and additional recommendations for amendments from the Minister's Regulatory Advisory Committee. Solicitation of comments and additional recommendations for amendments from an independent expert.
Amendments to Federal Coordination Regulations	Amend *Federal Coordination Regulations* to make them consistent with Bill C-9.	Better coordination among federal authorities, as well as between federal authorities and other jurisdictions. A more timely, predictable and certain environmental assessment process.	An internal working group of the Agency created a draft regulation for review by the Minister's Regulatory Advisory Committee.
Amendments to Canada Ports Authority Environmental Assessment Regulations	Amend *Canada Port Authority Environmental Assessment Regulations* to make them consistent with Bill C-9.	A comprehensive environmental assessment process that addresses all appropriate Canadian port authority activities.	Meetings held with representatives of Canada Ports Authorities to establish the nature and scope of required changes to the regulations. Draft regulations developed.

Legislative or Regulatory Initiative	Key Actions	Expected Results	2002-03 Accomplishments
Airport Authority Regulations	Create by regulation an assessment process for airport authorities, which do not currently come under the Act. This regime would extend to projects located on the federal land over which airport authorities have administration, management or other specified rights or interests.	A comprehensive environmental assessment process that captures all appropriate airport authority activities for assessment. Increased transparency and greater opportunities for public involvement in the assessment process.	Initiated development of regulations for airport authorities. Undertook a consultant study to capture the current state airport authorities current environmental assessment practices. Draft forthcoming. Planning has begun for a workshop to further develop appropriate regulations.
Amendments to Inclusion List Regulations, *Law List Regulations and Comprehensive Study List Regulations relating to offshore oil and gas*	Amend the key regulations under the Act to eliminate ambiguities and inconsistencies and ensure that exploration and development projects authorized by the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board and the Canada-Newfoundland Offshore Petroleum Board are assessed under the Act. Undertake a comprehensive review of all regulations to ensure the appropriateness of their treatment of various types of offshore oil and gas projects.	A consistent and appropriate federal environmental assessment regime for offshore oil and gas projects in all of Canada's offshore areas.	As a result of amendments to the first two regulations, the full range of exploration and production projects proposed for areas under the control of the Canada-Nova Scotia Offshore Petroleum Board and the Canada-Newfoundland Offshore Petroleum Board were brought under the Act. Amendments to the third regulations provide increased clarity and certainty in the application of the offshore oil and gas environmental assessment process. All three amendments were presented to the Regulatory Advisory Committee (RAC), the RAC subcommittee on federal offshore oil and gas environmental assessment issues and SMCEA during the formulation process.

(continued on the next page)

(continued from previous page)

Legislative or Regulatory Initiative	Key Actions	Expected Results	2002-2003 Accomplishments
Amendments to Inclusion List Regulations, *Exclusion List Regulations, Law List Regulations and Comprehensive Study List Regulations* related to nuclear safety and control	Propose amendments to *Inclusion List Regulations, Exclusion List Regulations, Law List Regulations and Comprehensive Study List Regulations* under the Act to reflect the repeal of the *Atomic Energy Control Act* and its replacement by the *Nuclear Safety and Control Act*.	Consistency in maintaining the types of links that previously existed between the *Atomic Energy and Control Act*, the Canadian Environmental Assessment Agency and the *Canadian Environmental Assessment Act*.	Changes were made to four regulations under the Canadian Environmental Assessment Agency. To the extent possible, the former links between the Atomic Energy Control Act and the Canadian Environmental Assessment Agency have been maintained. Consultations with RAC led to minor regulatory revisions, as suggested by the Canadian Environmental Network and Canadian Nuclear Association.
Comprehensive Band Council Environmental Assessment Regulations	Consultations with Nova Scotia Mi'kmaq communities on the adoption of a 59 (l) band council regulation. Develop and establish a Mi'kmaq band council regulation under section 59 (l) of the renewed Act.	Some of the Mi'kmaq communities adopt a 59 (l) regulation. A consistent band council environmental assessment regime on Mi'kmaq Indian reserves in Nova Scotia.	Agency staff have worked with the Mi'kmaq of Nova Scotia, the Assembly of First Nations and Indian and Northern Affairs Canada (INAC) to develop a basis for Mi'kmaq Band Council regulations under a renewed Act. The Agency funded extensive meetings and a report to help the development of Mi'kmaq reserve land environmental assessment regulations. The Agency and INAC are co-funding a pilot project operated by the Confederacy of Mainland Mi'kmaq and the Union of Nova Scotia Indians whereby band councils will be able to tabulate and analyze their environmental assessment administrative data for a period of one year.

A3.4 Statistical Summary of Environmental Assessments

In accordance with subsection 71(2) of the Act, this table provides a statistical summary of all environmental assessments initiated during 2002-2003 under the Act. In total, 5988 environmental assessments were initiated, as reported by lead department or agency. This compares with 6779 environmental assessments that were initiated in 2001-2002.

Table 13: Statistical Summary of Environmental Assessments initiated in 2002-2003

Department/Agency	Screenings			Comprehensive Studies	Review Panels
	Outstanding	Approved	Not Approved		
Agriculture and Agri-Food Canada	14	202	0	0	0
Atlantic Canada Opportunities Agency	0	162	0	0	0
Canadian Food Inspection Agency	0	20	0	0	0
Canadian International Development Agency	0	408	0	0	0
Canadian Nuclear Safety Commission	19	5	0	0	0
Canadian Transportation Agency	10	6	0	0	0
Canada Customs and Revenue Agency	1	5	0	0	0
Canada Economic Development	43	69	0	0	0
Canadian Heritage	1	4	0	0	0
Correctional Service of Canada	0	15	0	0	0
Foreign Affairs and International Trade	0	19	0	0	0
Environment Canada	66	329	1	0	0
Fisheries and Oceans Canada	31	1,215	0	3	1
Health Canada	8	5	0	0	0
Human Resources Development Canada	0	131	0	0	0
Indian and Northern Affairs Canada	176	897	0	0	0
Industry Canada	18	188	0	0	0

(continued on the next page)

(continued from previous page)

Department/Agency	Screenings			Comprehensive Studies	Review Panels
	Outstanding	Approved	Not Approved		
Infrastructure Canada	0	66	0	0	0
National Defence	31	94	0	0	0
National Energy Board	15	41	0	1	0
National Research Council of Canada	0	4	0	0	0
Natural Resources Canada	14	16	0	0	0
Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada	0	5	0	0	0
Parks Canada Agency	301	713	3	0	0
Public Works and Government Services Canada	15	64	0	0	0
Royal Canadian Mounted Police	0	10	0	0	0
Transport Canada	14	149	0	0	0
Veterans Affairs Canada	0	2	0	0	0
Western Economic Diversification Canada	162	190	0	6	0
sub-total	***939***	***5,034***	***4***	***10***	***1***
Total Initiated in 2002-2003 = 5,988					

For Further Information

Director of Communications
Canadian Environmental Assessment Agency
200 Sacré-Coeur Boulevard
Gatineau QC K1A 0H3

Telephone: (819) 997-2727
Fax: (819) 953-2891

E-mail: info@ceaa-acee.gc.ca

The Canadian Environmental Assessment Agency's Web site
www.ceaa-acee.gc.ca

The Treasury Board Secretariat's Web site
www.tbs-sct.gc.ca

BUDGET DES DÉPENSES

Agence canadienne d'évaluation environnementale

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2003

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2003

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante :
www.tbs-sct.gc.ca.

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des
Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC
Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/23-2003
ISBN 0-660-62364-1

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant les principes pour l'établissement des rapports publics sur le rendement efficaces (voir le *Guide pour la préparation des rapports ministériels sur le rendement 2003* : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/02-03/guidance/gl-ld_f.asp). Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi souligner les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires, des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rapport sur le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes établis et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification et de rendement.

Le présent rapport peut être consulté sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées à :
Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
OU à : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Agence canadienne d'évaluation environnementale

RAPPORT SUR LE RENDEMENT

Pour la période se terminant le 31 mars 2003

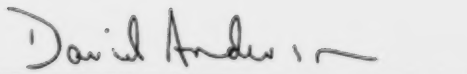

L'honorable David Anderson, c.p., député.
Ministre de l'Environnement

Table des matières

Section I **Message du ministre et sommaire** 1

Message du ministre 1

Sommaire 2

Section II **Contexte stratégique** 3

L'Agence 3

Partenaires des évaluations environnementales 4

Contexte de planification – Facteurs influant sur le rendement 5

Section III **Projet de loi C-9, loi modifiant la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*** 7

Projet de loi C-9 7

Section IV **Rendement de l'Agence** 9

Résultats stratégiques 9

Résultats stratégiques 1 : Évaluations environnementales efficaces et efficientes 10

Résultats stratégiques 2 : Évaluations environnementales coordonnées et harmonisées 25

Résultats stratégiques 3 : Application uniforme et prévisible des considérations environnementales dans le processus fédéral de prise de décision 33

Annexe 1 **Rapports consolidés** 39

A1.1 Gestion des ressources humaines 39

A1.2 Stratégie de développement durable 40

A1.3 Fonction de contrôleur moderne 41

A1.4 Initiative du Gouvernement en direct 42

A1.5 Adoption et application de la nouvelle Politique de communication 42

Annexe 2 **Rendement financier** 43

A2.1 Aperçu du rendement financier 43

A2.2 Sommaire financier 44

Annexe 3 **Autres renseignements** 48

A3.1 Structure de l'Agence 48

A3.2 Principales lois fédérales et ententes gérées 49

A3.3 Initiatives de réglementation 50

A3.4 Sommaire statistique des évaluations environnementales 53

Liste des tableaux et des figures

Tableau 1 : Partenaires dans la prestation de services 5

Tableau 2 : Sommaire des résultats stratégiques de l'Agence 9

Tableau 3 : Sommaire des activités des commissions d'examen 13

Tableau 4 : Études approfondies exécutées en 2002-2003 15

Modèle logique – Résultat stratégique 1 24

Modèle logique – Résultat stratégique 2 32

Modèle logique – Résultat stratégique 3 38

Tableau 5 : Besoins financiers par autorisation 44

Tableau 6 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles 45

Tableau 7 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles 45

Tableau 8 : Recettes 46

Tableau 9 : Paiements législatifs 47

Tableau 10 : Paiements de transfert 47

Figure 1 : Reddition des comptes 48

Tableau 11 : Principales lois fédérales et ententes gérées 49

Tableau 12 : Initiatives législatives et réglementaires 50

Tableau 13 : Sommaire statistique des évaluations environnementales pour 2002-2003 53

SECTION I

Message du ministre et sommaire

Message du ministre

J'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport sur le rendement* de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. L'Agence, qui joue un rôle de chef de file et de centre de compétences spécialisées, est responsable de l'administration générale du processus fédéral d'évaluation environnementale. Ce rapport présente les principaux résultats obtenus par l'Agence pendant l'exercice 2002-2003.

Protéger notre environnement tout en renforçant l'économie est un défi auquel les Canadiens et les Canadiennes sont confrontés tous les jours. Les évaluations environnementales aident à relever cet enjeu en fournissant aux décideurs une analyse complète et systématique des effets environnementaux des projets proposés. Une fois ces effets définis, les promoteurs de projets peuvent planifier et modifier leur démarche de manière à éliminer ou à réduire les répercussions néfastes sur notre environnement commun.

L'Agence a connu un exercice 2002-2003 exceptionnel. Outre l'administration du processus fédéral d'évaluation environnementale, l'Agence a soutenu le travail du ministre de l'Environnement et le processus législatif associé au projet de loi C-9, loi modifiant la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, lors de son examen par le Parlement et jusqu'à l'obtention de la sanction royale en juin 2003. Désireuse d'appuyer la mise en œuvre de la Loi renouvelée l'Agence a élaboré du matériel d'orientation disponible sur le Web ainsi que des politiques opérationnelles, et elle exécute actuellement un vaste programme de communications et de formation à l'intention des intervenants et des citoyens intéressés.

La Loi renouvelé favorisera une participation plus concrète du public au processus d'évaluation environnementale. Dans cette optique, l'Agence a achevé une grande partie du développement du nouveau Registre canadien d'évaluation environnementale, grâce auquel les Canadiens pourront obtenir plus facilement l'information opportune indispensable pour contribuer au processus.

Les prochains mois s'annoncent tout aussi occupés et prometteurs, car l'Agence amorce une nouvelle phase de son mandat en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* renouvelée.

David Anderson, c.p., député
Ministre de l'Environnement

Sommaire

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale (l'Agence) administre la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (la Loi), qui a été adoptée par le gouvernement fédéral pour encourager à l'échelon national l'exécution d'évaluations environnementales comme outil de planification, et ce, en vue d'assurer la préservation d'un environnement sain dans le contexte du développement économique. L'Agence emploie quelque 120 employés et gère un budget annuel d'environ 13 millions de dollars.

Durant l'exercice 2002-2003, l'Agence a soutenu le travail du ministre de l'Environnement et des députés lors de leur examen du projet de loi C-9 et de la planification de la mise en œuvre de la Loi renouvelée. L'Agence a également actualisé sont matériel d'orientation et mis sur pied un site Internet, le Registre canadien d'évaluation environnementale; il s'agit là de deux réalisations importantes pour la réussite de l'entrée en vigueur de cette loi.

Parmi les préparatifs liés au site Web du Registre canadien d'évaluation environnementale, qui mettra à la disposition du public de l'information opportune sur les évaluations environnementales, mentionnons la formation des personnes qui participeront à la saisie de l'information requise un peu partout au pays.

L'Agence a entrepris des activités de planification concernant le Programme d'assurance de la qualité qui sera établi en vertu de la Loi renouvelée. Elle a également défini les principes d'un référentiel électronique central destiné au stockage de l'information recueillie au cours des programmes de suivi.

L'Agence a continué de fournir des services d'orientation, de formation, de conseils et de soutien administratif aux décideurs fédéraux et aux intervenants de tout le Canada. En 2002-2003, l'Agence a fourni 130 séances de formation à près de 3 000 participants de l'ensemble du pays. Plus de 89 % de ces participants ont indiqué qu'ils recommanderaient les cours de l'Agence. Cela montre que les clients sont satisfaits de la formation offerte par l'Agence et que ces cours répondent à leurs besoins.

En 2002-2003, les clients fédéraux de l'Agence ont effectué quelque 6 000 examens préalables. Même si l'Agence n'a participé qu'à un pourcentage réduit de ces examens, ses représentants étaient toujours disponibles pour fournir de l'aide et des conseils.

L'Agence a également contribué à plus de 20 études approfondies entreprises par des autorités responsables; 6 de ces études ont été achevées au cours de la période de référence.

SECTION II

Contexte stratégique

L'Agence

L'Agence canadienne d'évaluation environnementale agit comme chef de file et sert de centre de compétences spécialisées à titre d'administrateur du processus fédéral d'évaluation environnementale. L'Agence a un seul objectif, qui est également sa mission.

MISSION DE L'AGENCE :

Fournir aux Canadiens des évaluations environnementales de grande qualité qui contribuent à des décisions éclairées favorisant le développement durable.

Dirigée par le président, qui relève directement du ministre de l'Environnement,[1] l'Agence est régie par les instruments suivants :

- la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et ses règlements;
- l'Accord pancanadien sur l'harmonisation environnementale et les ententes bilatérales avec les gouvernements provinciaux, qui définissent les modalités adoptées d'un commun accord concernant les évaluations environnementales exécutées en collaboration;
- les ententes internationales signées par le Canada contenant les dispositions sur les évaluations environnementales, la principale étant la *Convention de la Commission économique sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière des Nations Unies pour l'Europe* (ratifiée en mai 1998).

L'Agence aide de plus le ministre de l'Environnement à mettre en œuvre la *Directive du Cabinet de 1999* sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes en fournissant des conseils aux autorités fédérales sur les besoins et les considérations en matière d'évaluation environnementale pour ce qui a trait aux politiques, aux plans et aux programmes proposés.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur l'Agence, consultez le site suivant : www.acee-ceaa.gc.ca

1 La structure hiérarchique relevant du ministre de l'Environnement est présentée à la figure 1, annexe 3.

Partenaires des évaluations environnementales

Les évaluations environnementales fédérales sont fondées sur le principe de l'autogestion. Cela signifie que le ministère ou l'organisme fédéral responsable de la réglementation, du financement ou de l'appui d'un projet ou d'une activité doit s'assurer qu'une évaluation environnementale est effectuée. L'Agence fournit à ces ministères et organismes (appelés les autorités responsables) la formation, les conseils, l'encadrement et l'appui leur permettant de s'acquitter de leurs responsabilités en matière d'évaluation environnementale en vertu de la Loi.

L'Agence participe davantage aux évaluations environnementales des projets présentant de plus grands risques d'effets environnementaux importants. Elle gère la période de commentaires du public et apporte un soutien administratif aux commissions d'examen indépendantes. Elle fournit également des avis et un appui aux décideurs.

Participation de plusieurs secteurs de compétence à l'évaluation environnementale

Selon la teneur du projet, des représentants des administrations fédérale, provinciales, territoriales et municipales et des groupes autochtones peuvent participer à une évaluation environnementale. L'Agence travaille en collaboration avec tous ces intervenants pour promouvoir l'uniformité de la démarche ainsi que l'efficacité et l'efficience d'un processus d'évaluation environnementale qui répond aux exigences de toutes les instances concernées.

Organisations non gouvernementales, entreprises, groupes de citoyens et industrie

Les organisations non gouvernementales environnementales, les groupes de citoyens et les représentants de l'industrie font partie des principaux partenaires à consulter au cours de l'élaboration de politiques, de programmes et de règlements visant à améliorer le processus d'évaluation environnementale. En 2002-2003, l'Agence a présidé les comités présentés au tableau 1, qui ont pour objectif de partager l'information et de renforcer les évaluations environnementales.

Tableau 1 : Établissement de partenariats solides

Comité	Membres	Objectif
Comité consultatif de la réglementation (CCR)	• représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux • représentants de groupes autochtones, de l'industrie et d'organisations non gouvernementales environnementales	• mener des consultations sur les questions de règlement et de politique en matière d'évaluation environnementale fédérale
Conseil supérieur de l'évaluation environnementale (CSEE)	• cadres supérieurs du gouvernement fédéral représentant différents ministères et organismes	• partager de l'information sur les questions d'évaluation environnementale courantes et à venir qui touchent le gouvernement fédéral
Groupe fédéral-provincial des administrateurs d'évaluations environnementales (n'est pas présidé par l'ACEE qui fournit plutôt un service administratif)	• représentants supérieurs du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux en matière d'évaluation environnementale	• discuter des questions d'évaluation environnementale ayant une composante pangouvernementale
Comités régionaux d'évaluation environnementale (CREE)	• représentants régionaux en matière d'évaluation environnementale de différents ministères fédéraux et provinciaux	• partager de l'information et discuter d'approches coordonnées d'évaluation environnementale entre les divers secteurs de compétence responsables d'une région géographique

Contexte de planification – Facteurs influant sur le rendement

Les projets assujettis à une évaluation environnementale soulèvent souvent une variété de questions délicates touchant le développement socio-économique, la protection environnementale, les intérêts des Autochtones et les relations fédérales-provinciales-territoriales. Une adaptation constante aux nouvelles tendances et aux nouveaux défis est donc nécessaire.

Engagements du gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada s'est engagé à appliquer le **Protocole de Kyoto** et à atteindre son objectif en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, soit un niveau inférieur de 6 % à celui de 1990 dans la période allant de 2008 à 2012. L'évaluation environnementale sera un outil important pour quantifier les effets des projets programmés et nouveaux sur ce genre d'émissions.

Le gouvernement fédéral accorde de plus en plus d'importance **à la gestion axée sur les résultats et à la fonction de contrôleur moderne**. À cet égard, l'Agence doit en permanence renforcer et démontrer clairement la valeur des évaluations environnementales et leur contribution aux priorités gouvernementales et à la vie des Canadiens.

Le Canada s'est engagé à créer des possibilités par **l'innovation**. La science joue un rôle clé quant à l'atteinte de cet objectif. L'Agence doit donc continuer à prendre les mesures nécessaires pour stimuler la recherche scientifique dans le domaine de l'évaluation environnementale.

Responsabilité partagée de la gestion environnementale : En vertu de la Constitution canadienne, la responsabilité de la gestion environnementale est partagée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Même si cet arrangement pourrait se traduire par un dédoublement et une application inégale des démarches d'évaluation environnementale, les deux ordres de gouvernement désirent assurer la cohérence, l'harmonisation et l'efficience du processus. L'Agence stimule la coopération fédérale-provinciale dans ce domaine par la négociation d'ententes bilatérales avec les gouvernements provinciaux et par les efforts constants du personnel de ses bureaux régionaux.

Compétitivité : Dans une économie mondiale, il est important d'évaluer les répercussions des politiques gouvernementales sur la compétitivité. La mondialisation met en lumière le potentiel qu'ont les lois et les règlements canadiens sur l'évaluation environnementale d'entraver les activités du secteur privé, en particulier lorsqu'on les compare aux pratiques de nos concurrents. Plusieurs études ont permis de conclure que le coût de l'évaluation environnementale au Canada représente généralement un très faible pourcentage du coût total d'un projet, mais il demeure important que nos processus d'évaluation environnementale soient efficaces, efficients et prévisibles.

Autochtones : Les Autochtones sont très intéressés par les questions d'évaluation environnementale. Ils désirent notamment :

- participer aux évaluations environnementales dans les cas où l'exercice des droits ancestraux ou issus des traités pourrait être entravé par le développement;
- intégrer leur savoir traditionnel à l'exécution des évaluations environnementales;
- renforcer leur capacité à participer à des évaluations environnementales sur leurs terres et à en réaliser;
- s'assurer de minimiser les bouleversements de leur mode de vie traditionnel et de l'environnement naturel.

L'Agence a amorcé les préparatifs en vue de l'établissement du Comité consultatif autochtone chargé de communiquer les perspectives des Autochtones sur le processus fédéral d'évaluation environnementale.

Litige : Les tribunaux influencent de nombreux domaines de la politique gouvernementale canadienne. Ainsi, les évaluations environnementales subissent l'influence de certaines décisions récentes des tribunaux, qui fournissent les éclaircissements et l'orientation nécessaires pour accroître la certitude et la prévisibilité du processus d'évaluation environnementale.

Règlement des différends : Le règlement des différends est un moyen efficace d'améliorer le processus d'évaluation environnementale. Il peut servir à accroître la qualité des décisions fédérales et éviter les retards. L'Agence reconnaît les avantages d'utiliser le cas échéant une approche informelle de règlement des différends dans le processus d'évaluation environnementale. Les modifications qui devraient résulter de l'examen de la Loi permettront de préciser le mandat et le rôle de l'Agence en ce qui concerne le recours aux mécanismes de règlement des différends.

SECTION III

Projet de loi C-9, loi modifiant la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*

Projet de loi C-9

En vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, un examen exhaustif de la Loi doit avoir lieu cinq ans après son entrée en vigueur. Conformément à cette disposition, un examen de la Loi a été entrepris en décembre 1999 par le ministre de l'Environnement. En mars 2001, le ministre a déposé son rapport au Parlement et a présenté le projet de loi C-9, loi modifiant la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

Durant l'exercice 2002-2003, l'Agence a soutenu le travail du ministre de l'Environnement et des députés lors de leur examen du projet de loi C-9. L'Agence a également fourni son appui au Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes au cours de son examen article par article du projet de loi C-9, auquel le Comité a apporté 76 modifications, dont la majorité ont été approuvées par le Parlement.

Les dépenses directes liées à cette initiative, y compris les salaires, s'élevaient à environ 1,1 millions de dollars en 2002-2003. Cependant, comme au cours des dernières années, toutes les sections de l'Agence, y compris les bureaux régionaux, ont contribué à cette initiative, grâce à des dépenses supplémentaires.

Nota : Le projet de loi C-9 a reçu la sanction royale le 11 juin 2003 et la Loi devrait prendre effet à l'automne 2003.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur le projet de loi C-9, consultez le site suivant : www.ceaa-acee.gc.ca/0007/index_f.htm

SECTION IV

Rendement de l'Agence

Résultats stratégiques

Ce rapport sur le rendement ministériel est structuré en fonction des résultats stratégiques – c'est-à-dire les avantages à long terme, pour les Canadiens, qui découleront de la mission de l'Agence. Le cadre de planification figurant dans le présent rapport est conforme à celui décrit dans le Rapport sur les plans et priorités 2002-2003.

Chaque résultat stratégique comprend plusieurs résultats intermédiaires, qui correspondent à bon nombre des objectifs de la stratégie de développement durable de l'Agence.

Tableau 2 : Sommaire des résultats stratégiques de l'Agence

Résultats stratégiques	Résultats intermédiaires – Objectifs de la stratégie de développement durable
1. Évaluations environnementales efficaces et efficientes	1.1 Être reconnue comme un défenseur crédible des évaluations environnementales de grande qualité. 1.2 Faire avancer la science et la pratique de l'évaluation environnementale. 1.3 Apprendre de l'expérience et partager les résultats.
2. Évaluations environnementales coordonnées et harmonisées	2.1 Clarifier et améliorer le processus d'évaluation environnementale de concert avec les autres secteurs de compétence et les autres partenaires fédéraux. 2.2 Renforcer les liens avec les partenaires et les intervenants.
3. Application uniforme et prévisible des considérations environnementales dans le processus fédéral de prise de décision	3.1 Améliorer la capacité de l'Agence à suivre, évaluer et promouvoir le respect de la Loi. 3.2 Combler les lacunes en matière d'application de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

Résultat stratégique 1 : Évaluations environnementales efficaces et efficientes

> *L'Agence s'est engagée à fournir aux Canadiens des évaluations environnementales qui sont efficaces et efficientes, qui font intervenir le public et qui appuient les principes du développement durable.*

Contexte

L'Agence joue un rôle important en matière de prestation d'orientation, de formation, de recommandations et de conseils aux ministères et organismes fédéraux. Elle contribue ainsi à assurer que les décisions sur les évaluations environnementales sont conformes à la Loi, qu'elles reflètent des pratiques d'évaluation environnementale efficaces et efficientes, qu'elles tiennent compte des valeurs du public et qu'elles appuient les principes de développement durable. L'Agence joue un rôle encore plus considérable dans l'évaluation de projets ayant le potentiel de causer des effets environnementaux importants; elle doit alors gérer des éléments du processus d'évaluation, donner au public des possibilités de participation et fournir des conseils et de l'aide aux décideurs.

Une évaluation environnementale efficace et efficiente comprend bien des aspects. Elle signifie l'intégration des considérations environnementales au début de la phase de planification d'un projet, de manière à atténuer ou à éviter les effets environnementaux négatifs ainsi que les coûts qui y sont associés. Les évaluations environnementales doivent couvrir tous les effets environnementaux potentiels d'un projet. Les Canadiens doivent avoir, dans le processus d'évaluation environnementale, la possibilité d'exprimer leur opinion, de participer aux décisions qui les touchent.

Stratégie

L'Agence est tenue de s'assurer que ses actes contribuent à ces résultats. Afin de parvenir à ce résultat stratégique, l'Agence s'est concentrée sur les résultats intermédiaires suivants :

1.1 Être reconnue comme un défenseur crédible des évaluations environnementales de grande qualité

1.2 Faire avancer la science et la pratique de l'évaluation environnementale.

1.3 Apprendre de l'expérience et partager les résultats.

Résultat intermédiaire

1.1 Être reconnue comme un défenseur crédible des évaluations environnementales de grande qualité.

La défense du processus fédéral d'évaluation environnementale est au cœur du leadership de l'Agence. Pour que l'Agence soit un défenseur efficace des évaluations environnementales de grande qualité, les Canadiens doivent avoir confiance en un système qui répond à leurs besoins et qui est fondé sur des pratiques fiables.

Par ses guides et ses cours de formation, l'Agence informe les ministères et organismes fédéraux et les autres organisations quant aux moyens permettant d'améliorer leurs pratiques d'évaluation environnementale. Les six bureaux régionaux de l'Agence jouent un rôle clé dans la diffusion de ces renseignements et assurent un lien continu avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

L'Agence favorise les évaluations environnementales de grande qualité de différentes façons. Elle fournit :

- des services de secrétariat et des conseils aux commissions d'examen;
- des conseils aux autorités responsables, aux promoteurs et aux autres participants durant les études approfondies, ainsi qu'au ministre de l'Environnement au moment de déterminer les étapes suivantes du processus d'étude approfondie;
- des conseils aux autorités responsables, aux promoteurs et aux autres participants durant le processus d'examen préalable et l'élaboration des modèles de rapport d'examen préalable par catégorie, ainsi que des conseils au président de l'Agence quant au choix des modèles de rapport d'examen préalable par catégorie.

Afin de promouvoir des évaluations environnementales efficaces et efficientes, l'Agence doit maintenir un niveau élevé de compétences spécialisées internes et être reconnue comme un fournisseur de conseils de qualité. L'Agence a entrepris plusieurs activités afin de renforcer son rôle et a atteint les résultats suivants.

Résultats 2002-2003

Nous avons continué de gérer des commissions d'examen

COMMISSIONS D'EXAMEN

Les commissions d'examen sont la forme la plus visible et la plus publique d'évaluation environnementale. Une vaste participation du public est une des principales caractéristiques des commissions d'examen. Le public a la possibilité de participer à un examen approfondi des effets environnementaux d'un projet. Les commissions d'examen permettent un échange de points de vue franc et ouvert. Elles informent et font participer un grand nombre de groupes et de particuliers intéressés par le processus d'évaluation environnementale.

Les commissions d'examen sont indépendantes du gouvernement et leurs membres sont nommés par le ministre de l'Environnement. Une fois son évaluation terminée, la commission rédige un rapport à l'intention du ministre de l'Environnement et de l'autorité responsable. Les recommandations formulées par la commission d'examen sont de nature consultative et le gouvernement répond au rapport de la commission d'examen.

La commission effectue ses évaluations de façon ouverte et publique : les groupes et les particuliers intéressés présentent de l'information et des avis au cours des audiences publiques. La participation du public aux commissions d'examen est facilitée par le Programme d'aide financière aux participants, qui soutient financièrement les organisations publiques et les particuliers ayant un intérêt légitime envers le projet.

Les principales tâches de l'Agence dans une commission d'examen sont les suivantes : gérer le processus d'examen et fournir un soutien technique et administratif à la commission; gérer le Programme d'aide financière aux participants; concevoir et mettre en œuvre un programme d'information du public.

Tableau 3 : Sommaire des activités des commissions d'examen

Commission d'examen conjoint du projet de gazoduc GSX Pipeline
La commission d'examen conjoint a poursuivi son examen en 2002-2003. En collaboration avec l'Office national de l'énergie, la commission a étudié des présentations orales et écrites d'avril 2002 à janvier 2003 afin de mettre la dernière main aux enjeux visés par le processus d'examen. Des audiences publiques ont eu lieu pendant 19 jours sur l'île de Vancouver en février et mars 2003. La commission d'examen conjoint a préparé un rapport présentant ses recommandations.
Commission d'examen conjoint du Plan d'accumulation et de dérivation des eaux de la rivière Highwood
La commission d'examen conjoint a continué ses travaux en 2002-2003 en collaboration avec l'Alberta Natural Resources Conservation Board (NRCB). La commission a reporté à l'automne 2003 l'échéance de l'élaboration par le comité consultatif public d'un plan d'aménagement du bassin versant de la rivière Highwood. La commission d'examen conjoint devrait tenir une réunion publique à l'automne 2003 pour s'informer sur l'évolution du processus lié au plan d'aménagement. On prévoit également que le gouvernement de l'Alberta dépose au même moment une demande officielle concernant l'accumulation et la dérivation des eaux de la rivière Highwood auprès de l'Alberta Natural Resources Conservation Board, ce qui amorcera le processus officiel d'examen par la commission.
Commission d'examen conjoint du projet Eastmain-1-A et dérivation Rupert au Québec
Une entente a été signée par les gouvernements du Canada et du Québec et les autorités régionales cries en avril 2003 pour coordonner les deux processus d'évaluation environnementale applicables au projet proposé. Les directives préliminaires pour la préparation d'un énoncé des incidences environnementales ont été finalisées à la fin de la période visée par le rapport.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur les commissions d'examen, consultez le site suivant : www.ceaa-acee.gc.ca/0009/0001/index_f.htm

Nous avons fourni des conseils et de l'aide au ministre pour faciliter la prise de décisions concernant les études approfondies

ÉTUDES APPROFONDIES

Certains projets ont par nature le potentiel de causer des effets environnementaux négatifs importants ou de soulever les préoccupations du public. Ces types de projet sont définis et énoncés dans le Règlement sur la liste d'étude approfondie.

Avant de prendre une décision concernant un projet, l'autorité responsable présente pour examen le rapport d'étude approfondie à l'Agence. Celle-ci s'assure que le rapport a été préparé conformément à la Loi et le rend public afin d'obtenir des commentaires de la population. À la fin de la période de consultation, le ministre de l'Environnement détermine l'étape suivante du processus d'évaluation environnementale à partir du rapport de l'étude approfondie et des commentaires du public reçus par l'Agence.

Le rôle de l'Agence dans le processus d'étude approfondie est le suivant : fournir des conseils aux autorités responsables, aux promoteurs du projet et au public; s'assurer que les rapports d'étude approfondie sont conformes à la Loi; gérer la période de consultation du public; donner des conseils au ministre de l'Environnement afin qu'il puisse déterminer l'importance possible des effets environnementaux négatifs d'un projet.

Tableau 4 : Études approfondies exécutées en 2002-2003

Étude approfondie	Promoteur du projet	Autorités responsables	Description du projet
Projet de mise en valeur du gisement de gaz extracôtier Deep Panuke	PanCanadian Petroleum Ltd.	Office national de l'énergie (responsable) Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers	PanCanadian Petroleum Ltd. propose d'exploiter du gaz naturel situé en mer sur le plateau Scotian, à environ 175 kilomètres au sud-est Goldboro, et de le transporter jusqu'au gazoduc existant de Maritimes & Northeast. Le champ de gaz naturel a des réserves exploitables de près de un billion de pieds cubes.
Projet de ligne internationale de transport d'électricité	Société d'Énergie du Nouveau-Brunswick	Office national de l'énergie (responsable) Pêches et Océans Canada	Énergie NB propose de construire et d'exploiter une ligne internationale de transport d'électricité de 345 kilo-volts. Au Canada, la ligne de 90 km s'étendra de Point Lepreau jusqu'à la frontière entre le Maine et le Nouveau-Brunswick, à l'ouest de St. Stephen.
Pipeline de prolongement Grizzly	Westcoast Energy Inc.	Office national de l'énergie (responsable) Pêches et Océans Canada	Westcoast Energy Inc. propose de construire et d'exploiter un gazoduc de 114,8 km qui permettrait de raccorder des réserves additionnelles de gaz de Grizzly Valley dans le secteur Ojay/Weejay, en Colombie-Britannique, et dans le secteur Narraway, en Alberta.
Dérivation partielle de la rivière Manouane	Hydro-Québec	Pêches et Océans Canada	Hydro-Québec propose la dérivation partielle de la rivière Manouane River dans le réservoir Pipmuacan. Ce projet est situé dans la région québécoise de Côte-Nord, au nord de Tadoussac.
Dérivation partielle de la rivière Portneuf	Hydro-Québec	Pêches et Océans Canada	Hydro-Québec propose la dérivation partielle de la rivière Portneuf dans le réservoir Pipmuacan. Ce projet est situé dans la région québécoise de Côte-Nord.
Dérivation partielle de la rivière Sault-aux-Cochons	Hydro-Québec	Pêches et Océans Canada	Hydro-Québec propose la dérivation partielle de la rivière Sault-aux-Cochons dans le réservoir Pipmuacan. Ce projet est situé dans la région québécoise de Côte-Nord.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur les études approfondies, consultez le site suivant : www.ceaa-acee.gc.ca/0009/0003/index_f.htm

Nous avons élaboré des lignes directrices ministérielles provisoires sur la consultation du public dans le cadre d'examens préalables

LIGNES DIRECTRICES MINISTÉRIELLES SUR LA PARTICIPATION DU PUBLIC AUX EXAMENS PRÉALABLES

Il existe une certaine confusion concernant l'interprétation des dispositions de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (1995) liées à la participation du public aux examens préalables. Selon certaines autorités responsables, ces dispositions indiqueraient que la seule occasion qui pourrait être donnée au public de participer à un examen préalable ferait suite à la décision de l'autorité responsable de donner au public la possibilité de faire part de ses commentaires sur le rapport d'examen préalable une fois celui-ci achevé.

Pour corriger cette interprétation plutôt limitée concernant la participation du public, le projet de loi C-9 stipule clairement qu'une autorité responsable a toute liberté de donner au public des occasions de participer autres que la formulation de commentaires sur un rapport d'examen préalable. Le projet de loi C-9 exige également que les autorités responsables, lorsqu'elles estiment que les circonstances justifient la participation du public à l'examen préalable, affichent sur le site Internet du Registre une description de la portée proposée du projet, des éléments à prendre en compte au cours de l'examen préalable et de la portée de ces facteurs.

Le projet de loi C-9 précise également que la participation du public aux examens préalables peut être très générale; il exige qu'une autorité responsable fournisse davantage d'information détaillée au public lorsqu'elle décide que la participation du public se justifie. En conséquence, les autorités responsables ont besoin de lignes directrices claires pour exercer leur jugement et décider si elles doivent inviter le public à participer à un examen préalable. Le ministre s'est engagé à fournir de telles lignes directrices dans son rapport de mars 2001 au Parlement intitulé Renforcer l'évaluation environnementale pour les Canadiens.

L'Agence a collaboré avec un sous-comité du Comité consultatif de la réglementation (comité multipartite du ministre) pour élaborer la version provisoire des lignes directrices ministérielles. Cette ébauche devrait être rendue publique aux fins de commentaire à l'automne 2003.

Nous avons œuvré dans le domaine du règlement des différends.

- Ces dernières années, l'Agence a étudié comment mieux promouvoir les modes alternatifs de règlement des différends dans le contexte des évaluations environnementales. Au cours de la période de référence, le gestionnaire chargé de la conciliation et du règlement des différends a fourni des services de conciliation dans le cadre de projets et à titre d'animateur de réunions et d'ateliers. En 2002-2003, ce gestionnaire a été consulté dans dix dossiers afin de fournir ce genre de services ou de l'orientation quant aux modes appropriés de règlement des différends..
- En 2002-2003, l'Agence a offert un cours sur la négociation raisonnée dans les évaluations environnementales afin de renforcer la capacité en conciliation et en règlement des différends parmi les praticiens de l'évaluation environnementale. Ce cours, élaboré en 2001-2002 pour la formation interne, a été offert à huit reprises en 2002-2003 à des clients externes un peu partout au pays. Des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont assisté au cours, de même que des étudiants, des consultants et des représentants de sociétés d'État. Le taux de satisfaction à l'égard de la formation sur la négociation raisonnée a été très élevé : la quasi-totalité des participants au cours recommanderait celui-ci à d'autres. Cette réussite explique que l'on planifie d'autres séances de formation pour l'exercice 2003-2004.

Résultat intermédiaire

1.2 Faire avancer la science et la pratique de l'évaluation environnementale

La capacité de l'Agence d'agir comme chef de file est fondée en partie sur sa capacité à promouvoir des connaissances et des pratiques d'évaluation environnementale de pointe. Il est donc essentiel que l'Agence obtienne l'appui d'autres ressources à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement si elle veut influer sur l'élaboration d'approches novatrices et faire avancer la pratique de l'évaluation environnementale.

Les priorités de l'Agence dans ce rôle sont les suivantes : participer à l'avancement des évaluations environnementales, appuyer la recherche en matière d'évaluation environnementale, suivre les tendances et les percées en évaluation environnementale et servir de lien pour le partage des connaissances entre le gouvernement fédéral et d'autres intervenants.

Dans ce rôle de défenseur d'une saine gestion environnementale, l'Agence élabore des outils d'évaluation environnementale et en assure l'accès à ses partenaires.

Résultats 2002-2003

Nous avons élaboré un prototype fonctionnel du site Internet du Registre d'évaluation environnementale

ÉLABORATION DU SITE INTERNET DU REGISTRE

Le projet de loi C-9 exige de l'Agence qu'elle élabore un site Internet du Registre d'évaluation environnementale où doit être affichée de manière opportune l'information essentielle spécifiée concernant les évaluations effectuées en vertu de la Loi.

L'élaboration du site Internet du Registre d'évaluation environnementale est un projet d'envergure du point de vue de la technologie de l'information; le site doit être opérationnel d'ici l'entrée en vigueur du projet de loi C-9, très probablement à la fin de 2003. Le Registre constituera un grand pas en avant dans la pratique de l'évaluation environnementale.

- Les travaux d'élaboration du site Internet du Registre ont bien avancé en 2002-2003, en particulier pour ce qui a trait aux examens préalables, qui représentent environ 99 % des évaluations fédérales.
- L'Agence a effectué plusieurs tests de produit et a organisé des séances de familiarisation avec des praticiens fédéraux des quatre coins du Canada. Elle a sollicité de manière répétée de la rétroaction quant aux améliorations pouvant être apportées au site Internet du Registre avant sa mise en service.

Nous avons contribué à l'élaboration des rapports d'examen préalable par catégorie

EXAMEN PRÉALABLE PAR CATÉGORIE

L'évaluation environnementale de certains projets courants peut être rationalisée par le recours à un modèle de rapport d'examen préalable par catégorie. Un tel modèle de rapport présente les connaissances accumulées sur les effets environnementaux d'un type ou d'une catégorie donnée de projets et définit les mesures connues permettant d'éliminer ou d'atténuer les effets environnementaux négatifs possibles. Il prévoit également un processus d'application de ces connaissances aux projets futurs du même type ou de la même catégorie.

En 2002-2003, l'Agence a fait une déclaration présentant officiellement comme modèles de rapports d'examen préalable par catégorie, conformément à l'article 19 de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, les rapports suivants :

- Projets de routes utilisées pour le transport du grain des Prairies au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, Administration du rétablissement agricole des Prairies (décembre 2002);
- Exploitation et entretien des installations de transport d'électricité dans le parc national Banff, Parcs Canada (mars 2003).

L'Agence a également continué de travailler à plus de quinze rapports modèles d'examen préalable par catégorie (RMEPC), par exemple :

- Buses enrobées sur des chemins forestiers en Colombie-Britannique (Pêches et Océans Canada);
- Activités consacrées aux sentiers dans les parcs nationaux suivants : Banff, Jasper, Yoho, Kluane, Kootenay et Lacs-Waterton (Parcs Canada);
- Construction, exploitation et désaffectation des stations hydrométriques en Ontario (Environnement Canada).

L'Agence prévoit que les modèles susmentionnés de rapports d'examen préalable par catégorie, ainsi que d'autres modèles en cours de préparation, lui seront présentés aux fins de déclaration en 2003-2004.

- En prévision des changements aux dispositions sur les examens préalables par catégorie proposés dans le projet de loi C-19, l'Agence a entrepris d'élaborer du matériel d'orientation et de nouvelles procédures, ainsi que des séances de formation et de sensibilisation dont les dates seront fixées après l'entrée en vigueur de la Loi renouvelée.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur les examens préalables par catégorie, consultez le site suivant : www.ceaa-acee.gc.ca/0009/0004/0001/index_f.htm

Nous avons donné aux Canadiens des occasions de participer au processus d'évaluation environnementale

- En mars 2003, l'Agence a annoncé que le gouvernement fédéral fournirait 200 000 $ à titre d'aide financière aux participants dans le cadre de la commission d'examen du projet Eastmain-1-A et dérivation Rupert. Après examen des demandes, 11 bénéficiaires, représentant un éventail d'organisations autochtones, municipales, professionnelles et environnementales, ont été retenus et une aide leur a été versée afin de faciliter leur participation à l'évaluation réalisée par la commission d'examen.
- Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* en 1995, l'Agence a versé à quelque 85 bénéficiaires, dans le cadre de 10 projets différents, plus de 1 000 000 $ en aide financière aux participants.
- En octobre 2002, l'Agence a publié un article de fond dans *EnviroZine*, un magazine mensuel d'actualités en ligne comptant plus de 65 000 lecteurs. L'article visait à mettre en évidence les avantages de l'évaluation environnementale et à présenter des partenariats existants avec l'industrie et les possibilités de participation du public.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur le Programme d'aide financière aux participants et sur les critères d'admissibilité, consultez le site suivant : www.ceaa-acee.gc.ca/0009/0001/0002/index_f.htm

Nous avons travaillé à l'établissement du Comité consultatif autochtone de l'Agence afin d'être informés des perspectives des Autochtones sur le processus fédéral d'évaluation environnementale

- Un projet de mandat a été élaboré pour le Comité consultatif autochtone. Ce comité communiquera les perspectives des Autochtones sur les questions liées à l'évaluation environnementale, le savoir traditionnel autochtone et la consultation des Autochtones. L'une des premières questions qui sera étudiée par le Comité sera l'incorporation du savoir traditionnel autochtone au processus d'évaluation environnementale. La réunion initiale du Comité, qui était prévue en 2002, a dû être reportée en raison de l'examen du projet de loi C-9. Des discussions préliminaires devraient avoir lieu avec des associations nationales autochtones en automne 2003

Nous avons établi des partenariats dans le cadre du Programme de recherche et de développement de l'Agence en assumant le leadership et le financement de projets de R et D

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT EN ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Le Programme de recherche et de développement de l'Agence aide le gouvernement fédéral à relever les défis futurs et à améliorer la pratique des évaluations environnementales de façon pertinente et en encourageant l'innovation et l'excellence. Dans le cadre de ce programme, l'Agence soutient les travaux touchant l'un des domaines prioritaires suivants en évaluation environnementale :

- détermination de l'importance des effets environnementaux;
- suivi;
- évaluation des effets de l'activité humaine;
- cadre des effets environnementaux régionaux;
- intégration des enjeux liés au changement climatique aux évaluations environnementales.

Une fois achevés, les rapports de recherche sont affichés sur le site Web de l'Agence. Une série de séminaires permet de partager l'information acquise lors de ces travaux.

- L'Agence a continué d'établir des partenariats au moyen du Programme de recherche et de développement. Huit nouveaux projets de recherche ont été financés en 2002-2003, ce qui porte à 27 le nombre de projets financés depuis le lancement du Programme en 2000. L'Agence a également continué d'encourager l'innovation dans la pratique de l'évaluation environnementale par le lancement d'un appel de propositions en janvier 2003.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur le Programme de recherche et de développement, consultez le site suivant :
www.ceaa-acee.gc.ca/0010/0001/index_f.htm

Nous avons formulé des modifications au *Règlement sur la liste d'exclusion*, en partenariat avec d'autres ministères et d'autres partenaires

> **MODIFICATIONS AU *RÈGLEMENT SUR LA LISTE D'EXCLUSION***
>
> *Dans son rapport présenté en mars 2001 au Parlement et intitulé Renforcer l'évaluation environnementale pour les Canadiens, le ministre s'est engagé à consulter les autorités fédérales et les administrations portuaires canadiennes afin de recenser les genres de projet ayant des effets négligeables qui devraient être énumérés dans le Règlement sur la liste d'exclusion. Cela permettrait de mieux concentrer les ressources fédérales sur les évaluations environnementales les plus importantes.*

- Un sous-comité spécial du Comité consultatif de la réglementation (CCR) formé à la suite de consultations approfondies auprès de certains ministères en 2001-2002 a rendu compte de ses travaux à la réunion du CCR de novembre 2002. Ses efforts ont permis de recenser plusieurs projets dont l'inscription sur la liste d'exclusion se justifiait; toutefois, la réduction possible du nombre d'examens préalables de projets n'ayant pas d'effets environnementaux négatifs importants a été inférieure aux attentes. Une étude indépendante a été commandée afin de revoir les critères employés et de déterminer si d'autres projets aux effets négligeables pourraient être recensés; les conclusions de cette étude devraient être présentées au CCR à sa réunion prévue en mai 2003.

Résultat intermédiaire

1.3 Apprendre de l'expérience et partager les résultats

Le recours à l'expérience acquise des évaluations environnementales antérieures présente de nombreux avantages. L'examen des évaluations antérieures aide beaucoup l'Agence et les autres intervenants à déterminer l'orientation des politiques et à améliorer leur prestation de conseils. Les rapports sur l'efficacité des évaluations environnementales permettent également d'accroître la confiance du public et d'encourager sa participation réelle.

L'Agence favorise l'apprentissage continu et l'élaboration de nouvelles pratiques en évaluation environnementale auprès de ses partenaires et clients. Elle s'efforce également d'encourager le partage des résultats parmi les spécialistes de l'évaluation environnementale afin de promouvoir des pratiques fiables et l'intégration des facteurs environnementaux au processus de prise de décision.

Résultats 2002-2003

Nous avons dirigé des efforts déployés à l'échelle du gouvernement pour promouvoir la conformité avec la Loi en adoptant des approches coordonnées à long terme en matière de formation et d'orientation

- En 2002-2003, l'Agence a amorcé l'élaboration de matériel de formation et d'orientation en prévision de la proclamation du projet de loi C-9, la *Loi modifiant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Le cours de l'Agence intitulé *Introduction à la Loi* (LCEE 101) a été modifié pour y intégrer des éléments de la Loi renouvelée.
- L'Agence a actualisé sa Stratégie de formation et d'orientation en révisant les priorités actuelles et en définissant de nouvelles priorités. Un aspect fondamental de la stratégie est l'établissement de partenariats avec d'autres ordres de gouvernement, l'industrie, le milieu universitaire et d'autres interlocuteurs intéressés par la promotion de l'efficacité et de l'efficience des évaluations environnementales.
- En 2002-2003, le groupe Liaison régionale et orientation a fourni 45 séances de formation officielles, 12 ateliers et 73 activités d'apprentissage à près de 3 000 représentants de ministères fédéraux, de groupes autochtones, de l'industrie, d'organisations non gouvernementales et du milieu universitaire. Le taux de satisfaction des participants était en moyenne de 4,21 sur 5 (1 correspondant à « insuffisant » et 5 à « excellent »). Ces résultats semblent indiquer que l'Agence répond convenablement aux besoins de ses clients et de ses partenaires.

Nous avons joué un rôle de chef de file à l'égard des évaluations environnementales stratégiques

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

Une évaluation environnementale stratégique est le processus systématique et approfondi d'évaluation des effets environnementaux d'une politique, d'un plan ou d'un programme et des solutions de rechange.

En vertu de la directive du Cabinet de 1999 du gouvernement fédéral, l'évaluation d'un projet de politique, de plan ou de programme doit être faite lorsque les deux conditions suivantes sont remplies :

- le projet est soumis à l'approbation d'un ministre ou du Cabinet;
- la mise en œuvre du projet peut entraîner des effets environnementaux importants, tant positifs que négatifs.

Par ailleurs, si les circonstances le justifient, les ministères et les organismes devraient favoriser la tenue d'une évaluation environnementale stratégique à l'égard d'autres projets de politiques, de plans et de programmes, en particulier ceux qui semblent éveiller de fortes préoccupations du public.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur l'évaluation environnementale stratégique, consultez le site suivant : www.ceaa-acee.gc.ca011/0002/dir_f.htm#Guidelines

- L'Agence a publié deux nouveaux produits à l'appui des évaluations environnementales stratégiques : une foire aux questions et une série d'études de cas. Ces deux documents sont maintenant disponibles dans Publiservice, le réseau intranet du gouvernement du Canada. Des détails sur ces produits ont été communiqués aux sous-ministres adjoints chargés de la politique, dans l'ensemble du gouvernement.

Nous avons élaboré, en coopération avec les provinces et les intervenants fédéraux, des documents d'orientation sur l'incorporation des facteurs liés au changement climatique aux évaluations environnementales.

- L'Agence a tenu de vastes consultations sur un projet de document, avec notamment des présentations à notre Comité consultatif de la réglementation et la distribution de l'ébauche aux instances chargées de l'évaluation environnementale pour que les intervenants puissent l'examiner et transmettre leurs commentaires.

Nous avons travaillé à l'élaboration de lignes directrices sur l'usage du savoir traditionnel autochtone dans les évaluations environnementales.

- Le Comité consultatif autochtone devrait prodiguer des conseils à l'Agence et aux autorités responsables sur la façon d'incorporer au mieux le savoir traditionnel autochtone au processus d'évaluation environnementale. L'Agence a achevé les travaux préliminaires consacrés à un projet de document de travail sur ce savoir, et une liste de principes sera présentée au Comité consultatif autochtone comme point de départ des discussions. L'Agence a également participé à l'établissement d'un groupe de travail interministériel et d'un atelier fédéral sur le savoir traditionnel autochtone.

Modèle logique – Résultat stratégique 1

Résultat stratégique :

Évaluations environnementales efficaces et efficientes

L'Agence s'est engagée à fournir aux Canadiens des évaluations environnementales qui sont efficaces et efficientes, qui font intervenir le public et qui appuient les principes du développement durable.

Dépenses	4 132 242 $
ETP	31,3

Principaux partenaires :

- Autres ministères fédéraux, administrations provinciales, territoriales et locales
- Comité consultatif de la réglementation
- Organismes non gouvernementaux
- Groupes autochtones
- Industrie
- Groupes d'intérêt
- Canadiens

Principaux objectifs et résultats globaux :

L'Agence est reconnue comme centre de compétences spécialisées en évaluation environnementale dans tout le Canada

- Le gestionnaire de l'Agence chargé de la conciliation et du règlement des différends a été consulté dans dix dossiers pour fournir de l'orientation ou des services de conciliation concernant les modes appropriés de règlement des différends. Les évaluations environnementales sont efficientes et efficaces et répondent aux préoccupations des Canadiens.
- Nous avons mis au point sur le Web un nouveau registre des évaluations réalisées en vertu de la Loi, qui donnera aux partenaires un accès élargi à l'information liée à l'EE.
- Nous avons financé, dans le cadre de notre Programme de recherche et de développement, huit projets en vue d'améliorer les connaissances scientifiques et la pratique des évaluations environnementales.

Les facteurs environnementaux sont mieux intégrés aux processus de planification et de décision

- Nous avons dirigé des efforts déployés à l'échelle du gouvernement pour renforcer les approches coordonnées à long terme en matière de formation et d'orientation dans le domaine de l'EE.

Liens entre le Programme, les ressources et les résultats :

Dépenses par résultat intermédiaire :

L'Agence est reconnue comme un défenseur crédible des évaluations environnementales de grande qualité.	Dépenses ETP	1 855 318 $ 14,6
Elle a fait avancer la science et la pratique de l'évaluation environnementale.	Dépenses ETP	1 726 090 $ 11,3
Elle apprend de l'expérience et partage les résultats.	Dépenses ETP	550 834 $ 5,4

Pratiques de gestion :

- Dans le cadre de notre initiative sur la fonction de contrôleur moderne, nous avons amélioré l'usage de l'information sur le rendement en reliant les ressources aux résultats stratégiques dans l'exercice de planification des activités de l'Agence. La présentation de l'information dans ce rapport sur le rendement s'en trouve améliorée.
- L'Agence a commencé à planifier la dotation en prévision de l'entrée en vigueur du projet de loi C-9.
- Nous avons passé un contrat pour l'élaboration d'un plan stratégique relatif à l'initiative du Gouvernement en direct. Nous cherchons à améliorer notre prestation de services électroniques et à tirer parti des investissements dans l'infrastructure de GI-TI pour tout l'éventail de programmes et de services.

Résultat stratégique 2 : Évaluations environnementales coordonnées et harmonisées

> *L'Agence s'est engagée à fournir aux Canadiens des évaluations environnementales coordonnées au sein du gouvernement et harmonisées avec celles des autres secteurs de compétence.*

Contexte

Toutes les autorités fédérales, provinciales et territoriales du Canada administrent un régime d'évaluation environnementale sous une forme ou une autre. L'application de ces régimes à un seul projet exige une bonne collaboration afin d'éviter les dédoublements, d'accroître la certitude et de réduire les coûts et les retards potentiels.

L'Agence favorise une approche uniforme relativement aux évaluations environnementales partout au Canada et avec ses partenaires internationaux. L'Agence travaille avec ses partenaires provinciaux pour élaborer des démarches de coopération lorsque cela est possible. Elle encourage également l'établissement de liens permanents avec les collectivités autochtones. L'émergence de procédures d'évaluation environnementale en vertu des ententes sur l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales joue un rôle croissant dans l'évolution des pratiques de développement durable au Canada.

Stratégie

L'Agence travaille en collaboration avec ses partenaires afin de définir des objectifs communs et de promouvoir des pratiques et procédures d'évaluation environnementale. Afin de parvenir à ce résultat stratégique, l'Agence s'est concentrée sur les résultats intermédiaires suivants :

2.1 Clarifier et améliorer le processus d'évaluation environnementale de concert avec les autres secteurs de compétence et les autres partenaires fédéraux.

2.2 Renforcer les liens avec les partenaires et les intervenants.

Résultat intermédiaire

2.1 Clarifier et améliorer le processus d'évaluation environnementale de concert avec les autres secteurs de compétence et les autres partenaires fédéraux

Une application efficace des procédures d'évaluation environnementale exige la participation et la collaboration de différents intervenants. En favorisant les réseaux intergouvernementaux et les partenariats, l'Agence joue un rôle important dans l'amélioration des procédures d'évaluation environnementale à tous les niveaux de responsabilité.

Des procédures d'évaluation environnementale claires et coordonnées entre les secteurs de compétence permettent de maximiser la prévisibilité, d'accroître l'efficience et de minimiser les conflits et contribuent à l'amélioration du régime général d'évaluation. L'Agence a entrepris plusieurs activités à cette fin et a obtenu les résultats suivants.

Résultats 2002-2003

Nous avons élaboré des propositions de modifications au Règlement sur la coordination fédérale

> **MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT SUR LA COORDINATION FÉDÉRALE**
>
> *Le projet de loi C-9 prévoit des modifications à la Loi qui établissent le rôle du coordonnateur fédéral pour l'ensemble des examens préalables et des études approfondies. Ce rôle est de faciliter une coopération étroite entre les organismes et les ministères fédéraux et entre le gouvernement fédéral et les autres secteurs de compétence.*
>
> *Il faudra modifier le Règlement sur la coordination fédérale existant pour le rendre conforme aux révisions apportées à la Loi. L'entrée en vigueur de la version révisée du règlement et la proclamation du projet de loi C-9 se feront à la même époque.*

- L'Agence a créé un groupe de travail interne chargé d'étudier les modifications qui devaient être apportées au *Règlement sur la coordination fédérale* en fonction des changements de la Loi proposés dans le projet de loi C-9. Une version révisée préliminaire du *Règlement sur la coordination fédérale* a été achevée.

Nous avons amélioré la collaboration et la coordination du processus d'évaluation environnementale

- De concert avec d'autres ministères fédéraux, l'Agence a contribué à des efforts dirigés par Environnement Canada et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international en vue de la ratification par le Canada du Protocole de Madrid sur la protection environnementale en vertu du Traité sur l'Antarctique.
- L'Agence a continué de travailler activement à l'élaboration de démarches permettant d'effectuer des évaluations environnementales efficaces, efficientes et prévisibles des tracés possibles de gazoduc dans le Nord canadien. L'Agence est l'une des parties du *Plan de coopération concernant l'évaluation des répercussions environnementales et l'examen réglementaire d'un éventuel projet de gazoduc dans les T.N.-O,* diffusé en juin 2002. Ce plan décrit des processus d'examen relevant de plusieurs secteurs de compétence qui mettent l'accent sur la coordination et la minimisation des dédoublements tout en respectant les exigences établies. À l'automne 2002, deux ententes mettant en œuvre des éléments du Plan de coopération liés à l'évaluation environnementale ont été rendues publiques. Ces documents assurent la clarté et la transparence du processus pour les promoteurs potentiels et le public.

Nous avons apporté notre appui aux négociateurs fédéraux pour traiter les questions de gestion de l'environnement dans les ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale avec les Autochtones

- L'Agence a participé à de nombreuses réunions préliminaires ainsi qu'à la révision du mémoire au Cabinet sur les accords relatifs à l'autonomie gouvernementale et aux revendications territoriales.
- Des ententes de principe ont été conclues avec quatre Premières nations : Lheidli T'enneh, Snuneymuxw, Sliammon et Maa-nulth-ath. Le gouvernement du Canada a reçu l'autorisation de signer ces quatre ententes et d'entreprendre pour chacune des négociations en vue d'un accord définitif. Une cinquième entente de principe avec la Première nation de Tsawwassen devrait être bientôt conclue. L'Agence représente les intérêts fédéraux en matière d'évaluation environnementale dans toutes les négociations touchant cette question en C.-B., notamment celles avec les quatre Premières nations qui ont signé une entente de principe.

Nous avons négocié, mis en œuvre et géré des ententes sur l'évaluation environnementale

- Les travaux d'élaboration d'ententes bilatérales sur la collaboration en évaluation environnementale avec les gouvernements de l'Ontario de Terre-Neuve-et-Labrador ont beaucoup progressé. Des projets d'ententes ont été achevés et devraient faire l'objet de consultations du public.
- L'Agence a négocié avec succès et signé la *Prolongation provisoire de l'entente de collaboration entre le Canada et la Colombie-Britannique en matière d'évaluation environnementale*; elle a également entamé des négociations relatives à une nouvelle entente à long terme sur la collaboration en évaluation environnementale entre le gouvernement du Canada et la Colombie-Britannique.
- Un projet d'entente bilatérale a été élaboré avec le gouvernement du Yukon et des travaux consacrés aux consultations du public ont débuté.
- L'Agence a collaboré avec Affaires indiennes et du Nord Canada pour assurer que la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon* renouvelée (adoptée par le Parlement au printemps 2003) établit un processus d'évaluation efficace permettant l'application de la Loi en conformité avec les exigences stipulées dans *l'Accord-cadre définitif du Yukon.*
- Les contacts intergouvernementaux se poursuivent pour étudier les solutions possibles concernant la portée de l'application de l'accord trilatéral entre le Canada, les États-Unis et le Mexique relativement à l'évaluation de l'impact sur l'environnement transfrontalier.

Nous avons présenté la ou les positions canadiennes à des réunions de groupes de travail sur la mise en œuvre et l'amélioration de la Convention d'Espoo

> *La Convention d'Espoo vise à atténuer les effets environnementaux transfrontaliers nocifs importants associés à certains projets susceptibles de causer de tels effets, à assurer que ces projets font l'objet d'une évaluation environnementale, à fournir au gouvernement et au public des pays touchés l'occasion de participer à l'évaluation environnementale, et à faire en sorte que les résultats de l'évaluation environnementale soient pris en compte dans la décision finale concernant le projet.*

- L'Agence a participé à une réunion du Groupe de travail sur l'évaluation des impacts environnementaux formé en vertu de la Convention d'Espoo. Au cours de cette réunion, l'Agence a présenté les perspectives canadiennes sur les modifications pouvant être apportées à la Convention. L'Agence a également fourni à un groupe de travail chargé de l'élaboration d'un protocole des présentations sur la démarche du Canada relativement à la mise en œuvre de la *Directive du Cabinet sur les évaluations environnementales stratégiques.*

Nous avons élaboré une entente administrative entre le Canada et la France visant à faciliter le respect des obligations contractées en vertu de la Convention d'Espoo

- L'élaboration d'une entente administrative visant à faciliter le respect des obligations contractées en vertu de la Convention d'Espoo concernant l'exploitation extracôtière sur la côte Est a été reportée alors que le Canada et la France préparent une entente relative au partage des ressources pétrolières et gazières.

Nous avons fourni un soutien administratif et de gestion à l'administrateur fédéral de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*

LA *CONVENTION DE LA BAIE JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS*

La *Convention de la Baie James et du Nord québécois* (CBJNQ) est reconnue comme l'un des premiers traités sur la revendication territoriale globale entre le Canada et un peuple autochtone. Signée en 1975, la Convention comporte des éléments d'autonomie gouvernementale et établit l'assise de nouvelles relations entre les Cris, les Inuits, les Naskapis et le gouvernement du Canada. Le président de l'Agence a été désigné par décret administrateur fédéral des régimes de protection environnementale et sociale établis dans les chapitres 22 et 23 de la CBJNQ.

- En 2002-2003, deux projets de construction d'infrastructures maritimes dans le Nord québécois ont été étudiés par le Comité fédéral d'examen des répercussions Nord (COFEX-Nord) et en vertu de la Loi. Selon la démarche mise en œuvre, le secrétaire exécutif de ce comité (un employé de l'Agence) agit à titre de coordonnateur fédéral de l'évaluation environnementale, ce qui permet l'élaboration de lignes directrices et de rapports d'évaluation environnementale communs qui satisfont aux dispositions de la Loi et aux exigences relatives à l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux prévues dans la CBJNQ.

Résultat intermédiaire

2.2 Renforcer les liens avec les partenaires et les intervenants

La création et le maintien de relations solides de travail avec les partenaires et les intervenants sont au cœur de la réussite de l'Agence. L'Agence s'appuie sur ses bureaux régionaux pour promouvoir ces liens. Étant donné qu'ils sont plus proches des clients et des partenaires, les fonctionnaires régionaux aider à maintenir des réseaux solides et à promouvoir la collaboration et la coordination entre les ministères fédéraux et les autres partenaires des évaluations environnementales au Canada. L'Agence se fie également à un large éventail de réseaux pour établir des objectifs communs qui constituent le fondement de ses partenariats, pour faire avancer les évaluations environnementales et pour continuer à élargir les possibilités de participation du public au processus.

Résultats 2002-2003

Nous avons renforcé le rôle des bureaux régionaux comme principaux centres d'orientation et d'assistance à l'intention des partenaires dans le processus fédéral d'évaluation environnementale

- Les bureaux régionaux ont coordonné des ateliers (et y ont participé) sur une variété de sujets, dont les effets transfrontaliers, la surveillance et le suivi et la participation du public aux évaluations environnementales. Ces ateliers ont atteint plus de 500 professionnels de l'évaluation environnementale provenant de tous les secteurs. Parallèlement à la coordination préalable aux projets avec les autorités responsables, les représentants régionaux ont fourni des conseils et des suggestions concernant des centaines d'examens préalables et ont soutenu l'administration centrale dans environ 38 projets qui pouvaient être évalués en tant qu'études approfondies.

Nous avons resserré les relations établies avec les partenaires par des comités interministériels et multipartites

- L'Agence a consulté le Conseil supérieur de l'évaluation environnementale (CSEE) concernant le projet d'entente Canada – Terre-Neuve-et-Labrador sur la collaboration en évaluation environnementale et le projet de *Prolongation provisoire de l'entente de collaboration entre le Canada et la Colombie-Britannique en matière d'évaluation environnementale.*
- L'Agence a consulté des administrateurs provinciaux de l'évaluation environnementale au cours de l'élaboration d'une entente entre le Canada, le Mexique et les États-Unis relativement aux évaluations des répercussions transfrontalières sur l'environnement.
- L'Agence a collaboré avec le gouvernement du Yukon à l'élaboration de sa loi intitulée *Environmental Assessment Act.* Un projet d'entente bilatérale pour les évaluations conjointes futures a été élaboré et la préparation des consultations publiques a débuté.
- Au cours de l'élaboration d'un document d'orientation sur l'incorporation de facteurs liés au changement climatique dans les évaluations environnementales, l'Agence a collaboré avec des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, le Comité de coordination national des questions atmosphériques – changement climatique (CCNQA-CC) et le CSEE.
- Au cours de l'élaboration de règlements et de politiques pour l'évaluation environnementale de projets d'hydrocarbures extracôtiers, l'Agence a fait des présentations au CSEE et au Comité consultatif de la réglementation multipartite, et elle a contribué à l'établissement et aux efforts du sous-comité sur l'exploitation pétrolière et gazière extracôtière du CCR (présidé par l'Agence).

Nous avons continué à contribuer au Groupe de travail technique d'évaluation environnementale des Premières nations (GTTEEPN) de la C.-B. et à financer ce groupe

- L'Agence a financé le Groupe de travail technique d'évaluation environnementale des Premières nations de la C.-B. pour l'élaboration d'une trousse à outils d'évaluation environnementale des Premières nations. En outre, l'Agence a participé à trois réunions du groupe.

Nous avons continué à collaborer avec les Premières nations en vue de l'élaboration d'un règlement de conseil de bande sur l'évaluation environnementale dans les terres des réserves

RÈGLEMENT SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE POUR LES CONSEILS DE BANDE

Le projet de loi C-9 donne la possibilité d'élaborer un règlement complet sur l'évaluation environnementale dans tous les cas où un conseil de bande exerce des attributions à l'égard d'un projet. La Loi prévoyait jusqu'à présent des pouvoirs bien plus limités relativement aux évaluations environnementales.

Par ailleurs, le projet de loi C-9 comble une « lacune législative » de la Loi concernant les évaluations environnementales de projets touchant des terres des réserves et financés par le gouvernement fédéral, qui étaient auparavant assujettis à un protocole d'entente interministériel.

- L'Agence a collaboré avec les Mi'kmaq de Nouvelle-Écosse, l'Assemblée des Premières Nations et Affaires indiennes et du Nord Canada pour établir le fondement d'un règlement des conseils de bande Mi'kmaq en vertu de la Loi renouvelée.
- L'Agence a, dans le cadre d'un groupe de travail Mi'kmaq sur l'évaluation environnementale, financé des réunions d'envergure et un rapport qui répondait aux questions incontournables pour avancer dans l'élaboration d'un règlement relatif à l'évaluation environnementale sur les terres des réserves Mi'kmaq.
- L'Agence et Affaires indiennes et du Nord Canada ont cofinancé un projet pilote exécuté par la Confederacy of Mainland Mi'kmaq et l'Union des Indiens de la Nouvelle-Écosse et permettant aux conseils de bande de mettre en tableaux et d'analyser leurs données administratives sur l'évaluation environnementale pendant un an. Ces données rendront possibles une analyse des coûts, des domaines dans lesquels existent des lacunes en matière de couverture ainsi que des activités ministérielles fédérales connexes. Elles serviront également de base à l'élaboration d'un règlement fédéral sur l'évaluation environnementale pour les collectivités touchées.

Modèle logique – Résultat stratégique 2

Résultat stratégique :

Évaluations environnementales coordonnées et harmonisées

L'Agence s'est engagée à fournir aux Canadiens des évaluations environnementales coordonnées au sein du gouvernement et harmonisées avec celles des autres secteurs de compétence.

Dépenses 2 633 620 $
ETP 22,3

Principaux partenaires :

- Autres ministères, administrations provinciales, territoriales et locales
- Organisations autochtones nationales et régionales
- Organismes non gouvernementaux
- Gouvernements des États-Unis, du Mexique et de la France
- Groupes d'intérêt
- Canadiens

Principaux objectifs et résultats globaux :

Nous avons clarifié et amélioré le processus d'évaluation environnementale de concert avec d'autres secteurs de compétence et des partenaires fédéraux

- Appui du travail des négociateurs fédéraux dans la conclusion d'ententes de principe avec quatre Premières nations
- Coopération avec d'autres ministères fédéraux en vue de la ratification du Protocole de Madrid sur la protection environnementale en vertu du Traité sur l'Antarctique

Nous avons renforcé les liens avec les partenaires et les intervenants

- Financement de l'élaboration d'une trousse à outils sur l'évaluation environnementale à l'intention des Premières nations
- Coordination d'ateliers sur l'évaluation environnementale qui ont atteint plus de 500 praticiens dans ce domaine et participation à ces ateliers

Liens entre le Programme, les ressources et les résultats :

Dépenses par résultat intermédiaire

Clarification et amélioration du processus d'évaluation environnementale	Dépenses ETP	1 207 491 $ 9,4
Renforcement des liens avec d'autres secteurs de compétence et les partenaires fédéraux	Dépenses ETP	1 426 129 $ 12,9

Pratiques de gestion :

- Nous avons mis sur pied un réseau extranet afin d'accroître la participation de nos interlocuteurs en établissant un moyen de partager l'information, dans la perspective de l'amélioration constante de la coordination du travail avec nos partenaires.

Résultat stratégique 3 : Application uniforme et prévisible des considérations environnementales dans le processus fédéral de prise de décision

> *L'Agence s'est engagée à assurer aux Canadiens une application cohérente et prévisible des considérables environnementales dans le processus fédéral de prise de décision.*

Contexte

L'Agence agit à titre de chef de file afin d'aider les ministères et les organismes fédéraux à respecter la Loi. Même si la Loi ne contient pas de dispositions exécutoires, une des priorités de l'Agence est de travailler avec d'autres ministères afin de promouvoir son application uniforme et prévisible. L'Agence s'acquitte de cette responsabilité en élargissant la couverture de la Loi afin qu'un plus grand nombre d'activités pouvant avoir des répercussions environnementales et qui touchent le gouvernement fédéral soient évaluées. Elle favorise également le respect de la Loi en s'assurant que les responsables de son application ont la formation et les outils nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités. Une autre priorité de l'Agence est d'examiner les irrégularités possibles au sein du processus fédéral d'évaluation environnementale. L'Agence passe également en revue les mémoires au Cabinet pour vérifier s'ils sont conformes à la Directive de 1999 et pour fournir des conseils et de l'orientation aux ministères.

Stratégie

Afin de parvenir à ce résultat stratégique, l'Agence s'est concentrée sur les résultats intermédiaires suivants :

3.1 Améliorer la capacité de l'Agence à suivre, évaluer et promouvoir le respect de la Loi.

3.2 Combler les lacunes en matière d'application de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.*

Résultat intermédiaire

3.1 Améliorer la capacité de l'Agence à suivre, évaluer et promouvoir le respect de la Loi

L'Agence joue un rôle de chef de file en incitant les ministères et organismes fédéraux à surveiller leur propre conformité avec la Loi ainsi que la qualité et l'uniformité de leurs évaluations environnementales. Une initiative importante à cet égard a été le Programme de surveillance de la conformité, à caractère volontaire, que l'Agence avait lancée et dirigé de 1998 à 2000. Le rôle de l'Agence en matière d'assurance de la qualité sera officiellement défini dans la loi grâce aux dispositions du projet de loi C-9.

Résultats 2002-2003

Nous avons travaillé à l'élaboration du Programme d'assurance de la qualité proposé dans le projet de loi C-9

> **PROGRAMME D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ**
>
> *Le projet de loi C-9 impose à l'Agence l'obligation « d'établir et de diriger un Programme d'assurance de la qualité pour les évaluations réalisées en vertu de la Loi ». Cette obligation législative s'accompagne de pouvoirs de solliciter de l'information sur les évaluations environnementales effectuées par les autorités fédérales et par d'autres entités (p. ex., administrations portuaires et aéroportuaires, sociétés d'État, conseils de bande) assujetties à la Loi, présentement ou à l'avenir. Ces entités et ces autorités fédérales doivent elles-mêmes, en vertu de la Loi, communiquer l'information demandée dans ce domaine.*

- En janvier 2003, l'Agence a tenu un atelier interne de deux jours afin de définir les principes, les objectifs et les priorités initiales du Programme d'assurance de la qualité. Des consultations avec des participants et des intervenants externes auront lieu à la fin de l'été 2003 et le Programme devrait être mis en œuvre en 2004-2005.

Nous avons étudié les nouvelles initiatives gouvernementales pour en déterminer les répercussions en matière d'évaluation environnementale et d'évaluation environnementale stratégique, en conseillant le ministre de l'Environnement et les autres ministères selon les besoins

- L'Agence a passé en revue plus de 400 mémoires au Cabinet pour en vérifier la conformité avec la *Directive du Cabinet sur les évaluations environnementales stratégiques* et pour en examiner les autres répercussions en matière d'évaluation environnementale.
- En ce qui concerne les évaluations environnementales stratégiques des initiatives touchant le commerce international entreprises par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, l'Agence a fourni des conseils et des compétences spécialisées concernant les évaluations environnementales initiales pour l'Organisation mondiale du commerce.

Résultat intermédiaire

3.2 Combler les lacunes en matière d'application de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*

L'Agence continue d'accroître l'uniformité et la prévisibilité du processus fédéral d'évaluation environnementale en améliorant le cadre de réglementation. Ce processus comprend des consultations nationales approfondies et la consultation de différents partenaires, afin d'assurer que les réformes et les modifications de la réglementation améliorent la portée et la diversité des activités assujetties à une évaluation et qu'elles comblent les lacunes.

Le projet de loi C-9 permet de combler les lacunes existantes relatives à la portée de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Les propositions législatives les plus notables sont liées aux sociétés d'État, qui deviendraient assujetties à la Loi trois ans après la date de la sanction royale du projet de loi C-9.

Le projet de loi C-9 a exigé des efforts pour l'actualisation du *Règlement sur l'évaluation environnementale concernant les administrations portuaires canadiennes* existant.

Résultats 2002-2003

Nous avons demandé l'approbation d'un cadre de réglementation des évaluations environnementales pour les administrations portuaires en vertu de la Loi

- L'Agence a demandé à un consultant d'étudier les pratiques actuelles d'évaluation environnementale appliquées par les administrations portuaires. À la fin de la période de référence, le rapport du consultant était sur le point d'être achevé.

Nous avons amorcé le processus visant à assujettir 41 sociétés d'État mères à la Loi

SOCIÉTÉS D'ÉTAT ET ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

La Loi actuelle comprend une disposition prévoyant l'élaboration de règlements pour les projets réalisés par des sociétés d'État. Les efforts déployés en 1996-1997 pour préparer un tel règlement n'ont pas abouti. Les projets menés par des sociétés d'État peuvent être assujettis à la Loi lorsqu'un ministère ou un organisme fédéral doit prendre une décision sur un projet particulier touchant la société d'État.

Les dispositions proposées dans le projet de loi C-9 assureraient que 41 sociétés d'État mères seraient directement assujetties à la Loi ou à des règlements adaptés aux circonstances de sociétés d'État particulières ou de groupes logiques de sociétés d'État.

Le fait d'assujettir les sociétés d'État à la Loi, en tenant des circonstances variées propres à ces sociétés, se traduirait par une équité accrue et garantirait que les projets exécutés ou approuvés par les sociétés d'État soient examinés du point de vue environnemental.

- L'Agence a établit le mandat d'une étude devant être réalisée par un consultant afin de formuler un plan pour l'élaboration de tous les règlements nécessaires relativement aux sociétés d'État dans la période prévue de trois ans.

Nous avons élaboré des projets de modifications au *Règlement sur l'évaluation environnementale concernant les administrations portuaires canadiennes*

> ***RÈGLEMENT SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT LES ADMINISTRATIONS PORTUAIRES CANADIENNES***
>
> *Le Règlement sur l'évaluation environnementale concernant les administrations portuaires canadiennes définit un régime d'évaluation environnementale dont la plupart des éléments sont calqués du processus décrit dans la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Le projet de loi C-9 apporte plusieurs changements à la Loi qui devront à leur tour être reflétés dans le règlement. Le règlement modifié devra entrer en vigueur au moment de la proclamation du projet de loi C-9.*

- L'Agence a tenu un atelier à l'intention des représentants des administrations portuaires canadiennes afin de définir la nature des modifications devant être apportées au *Règlement* et elle a préparé une version révisée préliminaire du *Règlement* qui sera examinée par ce même groupe en avril 2003.

Nous avons élaboré des modifications aux règlements relevant de la Loi pour assurer que les activités pétrolières et gazières extracôtières pertinentes qui sont autorisées par l'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers et l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers soient assujetties à la Loi

- Les modifications proposées aux principaux règlements découlant de la Loi ont été présentées au Comité spécial du Cabinet pour obtenir l'autorisation avant la publication dans la Partie I de la *Gazette du Canada*. Ces modifications élimineraient les ambiguïtés et les contradictions et garantiraient que les projets de prospection et d'exploitation pertinents autorisés par l'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers et l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers sont évalués conformément à la Loi.

- Dans une initiative connexe, un sous-comité chargé des projets d'hydrocarbures extracôtiers du Comité consultatif de la réglementation du ministre de l'Environnement a commencé à étudier les règlements applicables aux activités extracôtières pétrolières et gazières et pris en application de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.* Il s'attachera tout particulièrement à examiner les exigences actuelles en matière d'études approfondies afin d'améliorer l'efficacité des évaluations environnementales des projets.

Nous avons élaboré des modifications à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* afin de préserver la cohérence avec la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (qui remplace l'ancienne *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique)*

- L'Agence a entrepris de reproduire dans la mesure du possible les liens qui existaient entre la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique* et la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* en apportant des changements à quatre règlements découlant de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. L'Agence a présenté en mars cette série de modifications au Comité consultatif de la réglementation. Après avoir indiqué à l'Association nucléaire canadienne et au Réseau canadien de l'environnement que des révisions d'ordre secondaire seraient apportées en réponse à leurs préoccupations, l'Agence a entamé la rédaction juridique.

Modèle logique – Résultat stratégique 3

Résultat stratégique :

Application uniforme et prévisible des considérations environnementales dans le processus fédéral de prise de décision

L'Agence s'est engagée à assurer aux Canadiens une application cohérente et prévisible des considérables environnementales dans le processus fédéral de prise de décision.

Dépenses	426 297 $
FTE	4,3

Principaux partenaires :

- Administrations fédérale, provinciales, territoriales et municipales
- Organisations autochtones nationales et régionales
- Organismes non gouvernementaux
- Comité consultatif de la réglementation
- Administrations aéroportuaires fédérales
- Administrations portuaires fédérales
- Sociétés d'État et autres entités fédérales
- Groupes d'intérêt
- Canadiens

Principaux objectifs et résultats globaux :

Amélioration de la surveillance et de la conformité

- Réalisation d'importants travaux d'élaboration du Programme d'assurance de la qualité http://www.ceaa.gc.ca/0007/0003/quality_f.htm

Élimination des lacunes dans l'application de la Loi

- Amorce de l'élaboration de nouveaux règlements applicables aux sociétés d'État
- Préparation de la version révisée préliminaire du Règlement sur l'évaluation environnementale concernant les administrations portuaires canadiennes

Liens entre le Programme, les ressources et les résultats :

Dépenses par résultat intermédiaire

Amélioration de la surveillance et de la conformité.	Dépenses	209 947 $
	ETP	2,4
Élimination des lacunes dans l'application de la Loi.	Dépenses	216 350 $
	ETP	1,9

Pratiques de gestion :

Chaque année, l'Agence surveille attentivement et examine des centaines de mémoires au Cabinet pour veiller à ce que les répercussions dans le domaine de l'évaluation environnementale soient prises en compte dans le processus fédéral de prise de décision.

ANNEXE 1

Rapports consolidés

A1.1 Gestion des ressources humaines

Conformément aux engagements gouvernementaux, les pratiques de gestion et les efforts de l'Agence en matière de ressources humaines au cours de la période de référence ont été axées sur le suivi du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2002, la modernisation de la gestion des ressources humaines, et la promotion d'une organisation apprenante.

Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2002 et Modernisation de la gestion des ressources humaines

L'Agence a enregistré un taux de participation de 86 p. 100 dans le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2002. Il s'agit du deuxième taux le plus élevé parmi tous les ministères et organismes fédéraux. Les résultats du sondage indiquent que l'Agence s'est améliorée dans plusieurs domaines depuis le sondage 1999.

Le Comité de modernisation de la gestion des Ressources humaines, un comité interne de l'Agence où sont représentés tous les secteurs de l'organisation, a examiné les résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2002. Il préparera et mettra en œuvre en 2003-2004 un plan d'action visant les domaines dans lesquels une amélioration s'impose.

L'Agence a également élaboré ses propres lignes directrices à l'appui de la *Politique sur la prévention et le règlement du harcèlement en milieu de travail* du Conseil du Trésor, qui vise à promouvoir des pratiques respectueuses par la prévention et le règlement rapide des différends. Tous les employés ont assisté à des séances de sensibilisation consacrées au règlement des différents et à la prévention du harcèlement.

Apprentissage

L'apprentissage est une priorité importante de l'Agence; elle figure à titre d'engagement clé dans l'entente de gestion du rendement de chaque gestionnaire.

L'Agence a élaboré son propre cadre et politique d'apprentissage, qui a été lancé à l'occasion de la Semaine nationale de la fonction publique. Par la mise en œuvre de ce cadre, l'Agence continuera de bâtir une culture de l'acquisition du savoir et de stimuler, d'orienter et de promouvoir l'apprentissage continu. L'Agence s'est également associée à Santé Canada pour recourir aux services des centres d'apprentissage et de carrière de ce ministère, qui donnent accès à un large éventail de ressources d'apprentissage afin d'aider les employés à élaborer et à mettre en œuvre un plan d'apprentissage personnel.

De la formation linguistique interne a été offerte pour aider les employés à conserver et à améliorer leurs aptitudes linguistiques, et ce, dans le but de préserver et de renforcer la qualité de la prestation de services dans les deux langues officielles.

Résultats et reddition des comptes

Des mesures ont été prises pour améliorer dans le cadre du processus d'évaluation du personnel la gestion collective de l'Agence en fonction de ses objectifs stratégiques en mettant en place des mécanismes permettant aux gestionnaires d'établir, en coopération avec les employés, des objectifs personnels mieux définis. Ces objectifs améliorés et plus détaillés ont aidé chaque employé à travailler plus efficacement à l'atteinte de résultats collectifs bien compris et facilement mesurables. Cet exercice consistant à établir des objectifs plus détaillés permet de plus aux gestionnaires de reconnaître plus facilement l'excellence des employés. Ceux-ci connaissent l'orientation de l'organisation pour les prochaines années et en saisissent l'intention; ils savent comment leur travail s'intègre à cette orientation et ce que l'on attend d'eux. Par ailleurs, chaque évaluation du rendement est examinée par le Comité d'examen de l'évaluation du rendement, qui facilite la planification des ressources humaines.

A1.2 Stratégie de développement durable

La Stratégie de développement durable de 2001-2003 de l'Agence, intitulée *L'évaluation environnementale : un outil crucial de développement durable*, est axée sur les priorités suivantes :

- l'approfondissement des connaissances et de la compréhension à l'égard de l'évaluation environnementale;
- l'établissement de partenariats efficaces avec ses partenaires fédéraux et les autres intervenants;
- le renforcement de la capacité de l'Agence à fournir ses produits et ses services.

Cette stratégie comprend 70 engagements et 27 cibles qui visent notamment à promouvoir l'évaluation environnementale comme outil de développement durable. Une stratégie de communications a également été élaborée pour mieux faire connaître les objectifs de l'Agence en matière de développement durable. Pour vous informer sur les défis auxquels l'Agence est confrontée et les réussites qu'elle connaît relativement à ses engagements, veuillez consulter *l'Évaluation de la Stratégie de développement durable 2001-2003 de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale* à l'adresse suivante : http://www.ceaa-acee.gc.ca/0012/0011/index_f.htm

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur la Stratégie de développement durable de l'Agence, consultez le site suivant : http://www.ceaa-acee.gc.ca/0012/0004/development2001_f.htm

A1.3 Fonction de contrôleur moderne

La Fonction de contrôleur moderne est une réforme de la gestion fédérale axée sur la gestion sensée des ressources et une prise de décision efficace. Elle aide les ministères et les organismes fédéraux à se concentrer sur ce qui importe aux Canadiens et à répondre à leurs préoccupations concernant l'utilisation de leurs impôts.

Pendant la période de référence, l'Agence a franchi avec succès les étapes suivantes. L'Agence :

- s'est jointe à d'autres petites organisations pour mettre en œuvre différents projets de la fonction de contrôleur moderne visant à cerner les meilleures pratiques et les initiatives adaptées à la réalité des petits organismes, en particulier un projet dont l'objectif était d'améliorer les procédures de présentation de rapports externes en assurant leur efficience du point de vue des petits organismes;
- a réalisé une évaluation des capacités et a élaboré un plan d'action en vue de la mise en œuvre de la fonction de contrôleur moderne à l'Agence;
- a offert des séances de formation sur la fonction de contrôleur moderne à l'intention des cadres supérieurs de l'Agence, qui y ont tous assisté;
- a tenu une séance d'une journée à l'intention du personnel pour discuter des valeurs et de l'éthique et pour déterminer les valeurs qui, selon les employés, correspondent le plus à celles de l'Agence;
- a amorcé des travaux sur la mesure du rendement à l'Agence avec le groupe Liaison régionale et orientation. Ces activités comprenaient une séance de formation d'une journée pour les employés régionaux sur la mesure du rendement et son application possible à l'Agence. Des mesures et des indicateurs provisoires du rendement ont été élaborés et seront intégrés à l'initiative générale de mesure du rendement en cours.

L'Agence s'est engagée à fournir aux Canadiens des évaluations environnementales de grande qualité qui contribuent à la prise de décision éclairée à l'appui du développement durable. L'initiative de la fonction de contrôleur moderne est un moyen pour l'Agence de s'assurer de continuer à offrir aux Canadiens des services et des résultats de grande qualité, tels qu'ils sont décrits dans le présent rapport.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur la fonction de contrôleur moderne, consultez le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/CMO_MFC/index_f.asp

A1.4 Initiative du Gouvernement en direct

Le gouvernement du Canada a communiqué son intention d'aider à faire du Canada l'un des pays les plus branchés au monde. L'Agence s'est engagé envers cet objectif et a fait avancer nos initiatives du Gouvernement en direct (GED).

En 2002-2003, l'Agence a réalisé un examen minutieux de son site Web afin d'assurer le respect des directives du Conseil du Trésor sur l'uniformité de présentation. Les nombreux changements apportés au site à cet effet étaient achevés le 31 décembre 2002.

L'Agence a également lancé une demande de propositions pour l'élaboration d'un plan stratégique consacré au niveau 2 du Gouvernement en direct. Un soumissionnaire a été retenu pour réaliser le travail en 2003-2004.

Notre plan stratégique consacré à l'initiative du Gouvernement en direct établira les moyens permettant d'améliorer la prestation de services électroniques et de mettre à profit les investissements dans l'infrastructure de gestion de l'information-technologie de l'information pour toute la gamme de programmes et de services. Au cours de la préparation du présent rapport, les deux premières phases de notre plan stratégique ont été achevées et le plan définitif devrait être prêt en octobre 2003.

A1.5 Adoption et application de la nouvelle Politique de communication

Conformément à la nouvelle *Politique de communication* du gouvernement du Canada, l'Agence a entrepris plusieurs initiatives afin d'atteindre l'objectif de la *Politique* « d'assurer la gestion efficace et la bonne coordination des communications... et de faire en sorte que celles-ci répondent aux divers besoins d'information du public ».

L'Agence a offert des activités de formation et a élaboré des procédures et des politiques internes pour assurer que les communications respectent les normes du gouvernement du Canada. La formation est axée sur deux domaines, les communications stratégiques et les relations avec les médias, alors que les nouvelles procédures portent sur le réseau Internet et les communications électroniques, les communications internes et les outils médiatiques. Ces procédures éclaircissent les rôles et responsabilités, encouragent la conformité avec la nouvelle *Politique de communication* et améliorent et uniformisent la démarche régissant les activités de communication de l'Agence.

Un plan de communications global a été élaboré et mis en œuvre afin d'intégrer les communications aux processus de planification annuelle de l'Agence. Des plans et des stratégies de communications ont également élaborés pour un vaste éventail d'initiatives, en particulier l'appui de la sanction royale et de la proclamation du projet de loi C-9, la loi modifiant la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

ANNEXE 2

Rendement financier

A2.1 Aperçu du rendement financier

En tout, en 2002-2003, l'Agence a dépensé 13 368 318 $ et a terminé l'année avec un surplus de 8,3 % de ses fonds totaux (y compris les 883 300 $ d'aide financière aux participants qui n'ont pas été alloués au cours de l'exercice 2002-2003). Les dépenses de fonctionnement directes et les salaires pour les principales activités sont répartis comme suit :

	(en milliers de dollars)
• Bureaux régionaux – fournir de l'information, des conseils, des services de coordination et de liaison pour toutes les opérations de l'Agence;	2,693
• Appui à l'examen parlementaire de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale;	1,064
• Outils permettant de faire avancer la mise en œuvre de la nouvelle Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et d'améliorer les procédures, y compris les énoncés de politique opérationnelle, les modèles de rapport d'examen préalable par catégorie, la formation des clients et le matériel pédagogique, le Programme d'assurance de la qualité et la stratégie de règlement extrajudiciaire des différends;	515
• Initiatives stratégiques, y compris l'harmonisation fédérale-provinciale, les évaluations environnementales stratégiques, les initiatives de réglementation et les recherches en politiques;	1,411
• Appui à l'intégration des intérêts des Autochtones et à la participation de ces derniers aux évaluations environnementales par l'élaboration de dispositions dans les ententes sur la revendication territoriale et l'autonomie gouvernementale, en plus du respect des obligations contractées en vertu de la Convention de la Baie James et du Nord québécois;	752
• Coûts liés aux commissions d'examen, y compris le projet de GSX Canada Pipeline, le Plan d'accumulation et de dérivation des eaux de la rivière Highwood, le projet Eastmain-1-A et dérivation Rupert au Québec et le développement du gazoduc dans le Nord;	495
• Programme de recherche et de développement;	380
• Gestion des activités relatives aux ressources humaines afin d'accroître les compétences des employés et de s'imposer comme une organisation apprenante.	586

Même si l'Agence a obtenu le pouvoir de recouvrer les coûts des commissions d'examen auprès des promoteurs des projets en août 1998, elle n'a pas encore utilisé ce pouvoir puisque aucune commission d'examen admissible n'a été établie. L'Agence a généré des revenus de 197 610 $ de la vente de ses services de formation et de ses publications.

A2.2 Sommaire financier

Cette section présente de l'information sur le rendement financier en recourant à des présentations diverses. Les données financières, telles celles figurant au tableau 5, sont présentées en colonnes et rangées distinctes, dont les titres sont définis ci-après.

Dépenses prévues / Recettes	Dépenses prévues au début de l'exercice 2002-2003
Autorisations totales	Comprend les dépenses prévues plus les rajustements visant à refléter les changements de priorités et les événements imprévus (les autorisations totales sont le Budget principal des dépenses, le Budget supplémentaire des dépenses plus les autres autorisations ou rajustements)
Réel	Dépenses et recettes réelles durant l'exercice 2002-2003
Recettes disponibles	Recettes qui peuvent être utilisées par l'Agence pour couvrir les dépenses du programme; par exemple, recouvrement des coûts des commissions d'examen ou vente de publications et de séances de formation
Recettes non disponibles	Recettes perçues au nom du gouvernement qui ne peuvent être utilisées par l'Agence pour couvrir les dépenses du programme

Tableau 5 : Besoins financiers par autorisation

		2002-2003		
Crédit	*(en milliers de dollars)*	**Dépenses prévues**	**Autorisations totales**	**Réel**
	Agence canadienne d'évaluation environnementale			
15	Dépenses du programme	10,452.0	13,153.7	**11,940.3**
(S)	Contribution aux régimes de prestations aux employés	1,224.0	1,428.0	**1,428.0**
	Total pour l'Agence	**11,676.0**	**14,581.7**	**13,368.3**

Nota : Les dépenses réelles étaient d'environ 1 692 300 $ supérieures aux dépenses prévues en raison d'une augmentation des coûts liés à l'examen parlementaire prolongé de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* ainsi que des répercussions des conventions collectives sur les salaires.

Tableau 6 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

(en milliers de dollars)	2002-2003		
	Dépenses prévues	**Autorisations totales**	**Réel**
Équivalents temps plein (ETP)	100	106	**106**
Exploitation	15,177.0	18,082.7	**13,720.5**
Dépenses brutes totales	15,177.0	18,082.7	**13,720.5**
Moins : Recettes disponibles	(3,501.0)	(3,501.0)	**(352.2)**
Dépenses nettes totales	11,676.0	14,581.7	**13,368.3**
Autres recettes et dépenses			
Recettes non disponibles	-	(21.7)	**(21.7)**
Coût des services fournis par d'autres ministères	1,450.0	2,074.6	**2,074.6**
Coût net du programme	**13,126.0**	**16,634.6**	**15,421.2**

Nota : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des chiffres. Le coût des services fournis par d'autres ministères est d'environ 624 600 $ supérieur aux prévisions. La différence s'explique principalement par un coût supérieur aux prévisions des services juridiques fournis par le ministère de la Justice et par les primes d'assurance des employés payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor

Tableau 7 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

			2002-2003		
(en milliers de dollars)	**Réel 2000-2001**	**Réel 2001-2002**	**Dépenses prévues**	**Autorisations totales**	**Réel**
Agence canadienne d'évaluation environnementale	11,387.4	12,564.8	11,676.0	14,581.7	**13,368.3**

Tableau 8 : Recettes

Recettes disponibles					
					2002-2003
(en milliers de dollars)	Réel 2000-2001	Réel 2001-2002	Dépenses prévues	Autorisations totales	Réel
Agence canadienne d'évaluation environnementale	209.8	197.6	3,501.0	3,501.0	352.2
Recettes totales disponibles	**209.8**	**197.6**	**3,501.0**	**3,501.0**	**352.2**
Recettes non disponibles					
Agence canadienne d'évaluation environnementale	0.2	0.4	-	21.7	21.7
Recettes non disponibles totales	**0.2**	**0.4**	-	**21.7**	21.7
Recettes totales	**210.0**	**198.0**	**3,501.0**	**3,522.7**	**373.9**

Nota : En août 1998, l'Agence a obtenu le pouvoir de recouvrer les coûts des nouvelles commissions d'évaluation auprès des promoteurs des projets. Les autorisations sont fondées sur les coûts historiques moyens des commissions. En 2002-2003, aucune nouvelle commission admissible n'a été établie, ce qui a créé un écart d'environ 3,1 millions de dollars entre les autorisations totales et les recettes réelles. Les recettes disponibles réelles pour 2002-2003 provenaient essentiellement de la vente des publications et des produits de formation.

Tableau 9 : Paiements législatifs

(en milliers de dollars)	Réel 2000-2001	Réel 2001-2002	2002-2003 Dépenses prévues	2002-2003 Autorisations totales	2002-2003 Réel
Agence canadienne d'évaluation environnementale	1,146.0	1,247.0	1,224.0	1,428.0	1,428.0
Paiements législatifs totaux	**1,146.0**	**1,247.0**	**1,224.0**	**1,428.0**	**1,428.0**

Nota : Le seul paiement législatif applicable à l'Agence est celui des régimes de prestations aux employés.

Tableau 10 : Paiements de transfert

(en milliers de dollars)	Réel 2000-2001	Réel 2001-2002	2002-2003 Dépenses prévues	2002-2003 Autorisations totales	2002-2003 Réel
CONTRIBUTIONS					
Contribution à la province de Québec – Convention de la Baie James et du Nord québécois	104.0	173.5	95.0	173.5	**173.5**
Contributions à l'appui de la recherche et du développement et à la promotion des évaluations environnementales	324.2	332.2	300.0	338.2	**338.2**
Contributions afin de faciliter la participation du public aux examens liés aux évaluations environnementales	42.8	23.4	1,000.0	883.3	**76.3**
Contributions totales	**471.0**	**529.1**	**1,395.0**	**1,395.0**	**588.0**
Paiements de transfert totaux	**471.0**	**529.1**	**1,395.0**	**1,395.0**	**588.0**

Nota : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des chiffres. Les contributions à l'appui de la recherche et du développement en 2002-2003 portaient sur des projets visant à améliorer la pratique de l'évaluation environnementale. Le niveau de demande d'aide financière aux participants aux commissions d'examen varie selon le nombre de commissions et l'évaluation effectuée. En 2002-2003, seul le projet de gazoduc GSX a exigé l'octroi d'une aide financière.

ANNEXE 3

Autres renseignements

A3.1 Structure de l'Agence

L'Agence s'acquitte de son mandat au moyen d'un seul programme et d'un seul secteur d'activité, l'évaluation environnementale. La structure hiérarchique relevant du ministre de l'Environnement est présentée à la figure ci-après.

Figure 1 : Reddition des comptes

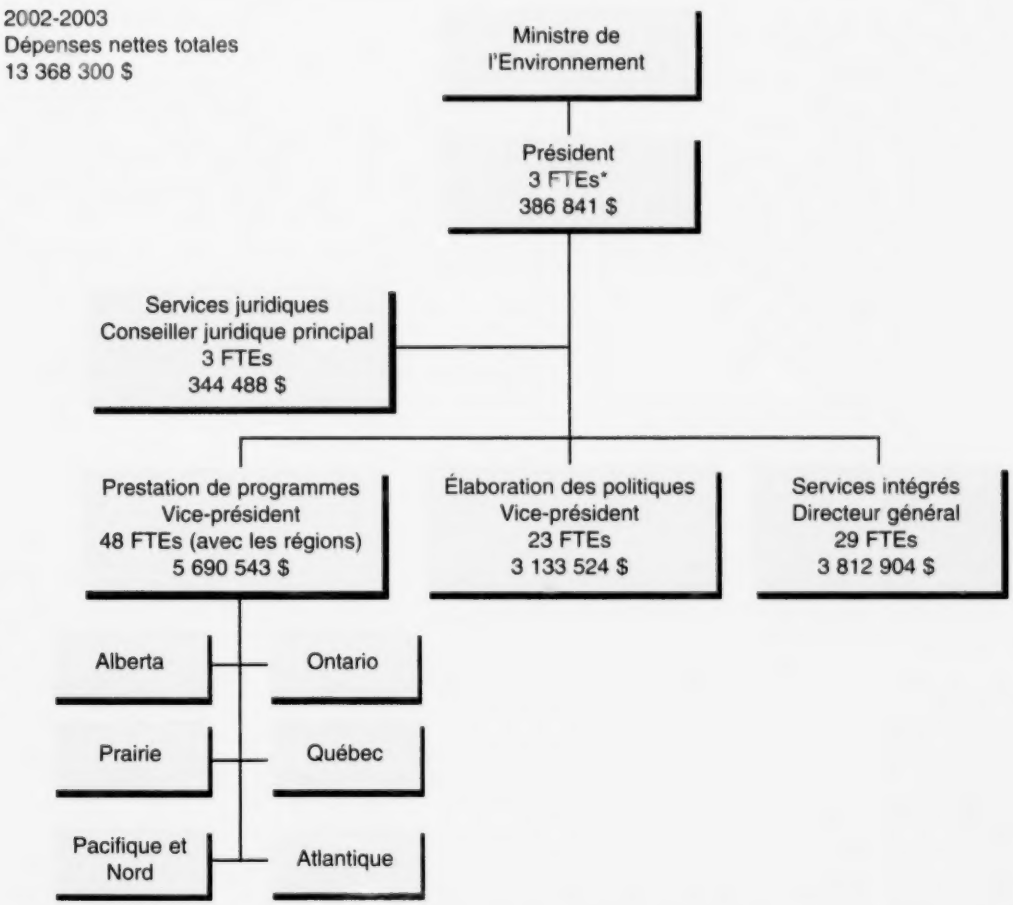

En 2002-2003, le coût des services fournis sans frais était d'environ 2,1 millions de dollars. Ces coûts ne sont pas pris en compte dans les dépenses nettes totales de 13,4 millions de dollars.

* Les équivalents temps plein (ETP) sont une mesure de l'utilisation des ressources humaines fondée sur les niveaux moyens d'emploi.

A3.2 Principales lois fédérales et ententes gérées

La *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* est entièrement administrée par l'Agence. Le ministre est responsable devant le Parlement des règlements connexes suivants :

Tableau 11 : Principales lois fédérales et ententes gérées

Règlement sur les dispositions législatives et réglementaires désignées	DORS/94-636 (7 octobre 1994)
Règlement sur la liste d'étude approfondie	DORS/94-638 (7 octobre 1994)
Règlement sur la liste d'inclusion	DORS/94-637 (7 octobre 1994)
Règlement sur la liste d'exclusion	DORS/94-639 (7 octobre 1994)
Règlement déterminant des autorités fédérales	DORS/96-280 (28 mai 1996)
Règlement sur le processus d'évaluation environnementale des projets à réaliser à l'extérieur du Canada	DORS/96-491 (7 novembre 1996)
Règlement sur la coordination par les autorités fédérales des procédures et des exigences en matière d'évaluation environnementale	DORS/97-181 (8 avril 1997)
Arrêté sur les prix applicables aux services relatifs aux commissions d'évaluation environnementale	DORS/98-443 (26 août 1998)
Règlement sur l'évaluation environnementale concernant les administrations portuaires canadiennes	DORS/99-318 (28 juillet 1999)

A3.3 Initiatives de réglementation

Le tableau suivant décrit les principales initiatives de réglementation de l'Agence en 2002-2003.

Tableau 12 : Initiatives législatives et réglementaires

Initiative législative ou réglementaire	Principales mesures	Résultats escomptés	Réalisations 2002-2003
Modifications au *Règlement sur la liste d'exclusion*	Déterminer des entrées qui seraient ajoutées à ce règlement afin de définir de nouvelles catégories de projets devant être exempts de l'évaluation environnementale et de modifier les seuils de certaines entrées existantes.	Réduction du nombre d'évaluations environnementales de projets ayant des effets négligeables effectuées par les autorités fédérales responsables, en particulier au niveau de l'examen préalable. Usage plus efficient et plus efficace des ressources destinées à l'évaluation environnementale.	Élaboration de critères pour l'exclusion et préparation d'une liste provisoire de modifications proposées au règlement. Sollicitation de commentaires et de recommandations supplémentaires relatives aux modifications auprès du Comité consultatif de la réglementation du ministre. Sollicitation de commentaires et de recommandations supplémentaires relatives aux modifications auprès d'un expert indépendant.
Modifications au Règlement sur la coordination fédérale	Modifier le Règlement sur la coordination fédérale pour l'harmoniser avec le projet de loi C-19.	Une meilleure coordination entre les autorités fédérales et entre les ces dernières et les autres secteurs de compétences. Un processus d'évaluation environnementale plus opportun, plus prévisible et plus certain.	Un groupe de travail interne de l'Agence a préparé une version provisoire du règlement qui sera examinée par le Comité consultatif de la réglementation du ministre.
Modifications au *Règlement sur l'évaluation environnementale concernant les administrations portuaires canadiennes*	Modifier le *Règlement sur l'évaluation environnementale concernant les administrations portuaires canadiennes* pour l'harmoniser avec le projet de loi C-19.	Processus complet d'évaluation environnementale qui englobe toutes les activités pertinentes entreprises par les administrations portuaires canadiennes.	Tenue de réunions avec des représentants des administrations portuaires canadiennes afin de définir la nature et la portée des changements devant être apportés au règlement. Élaboration d'une version provisoire du règlement.

Initiative législative ou réglementaire	Principales mesures	Résultats escomptés	Réalisations 2002-2003
Règlement sur l'évaluation environnementale concernant les autorités aéroportuaires	Établir par un règlement un processus d'évaluation pour les autorités aéroportuaires, qui, actuellement, ne relèvent pas de la Loi. Ce régime s'étendrait aux projets situés sur les terres fédérales que ces autorités sont chargées d'administrer ou de gérer ou sur lesquelles elles ont d'autres droits ou intérêts précisés.	Processus complet d'évaluation environnementale qui englobe aux fins d'évaluation toutes les activités pertinentes entreprises par les administrations aéroportuaires canadiennes. Transparence accrue et davantage d'occasions pour le public de participer au processus d'évaluation.	Amorce de l'élaboration du règlement sur l'évaluation environnementale concernant les autorités aéroportuaires. Réalisation par un consultant d'une étude des pratiques actuelles d'EE suivies par les administrations aéroportuaires. Ébauche à venir. Amorce de la planification d'un atelier visant à élaborer plus avant le règlement.
Modifications au Règlement sur la liste d'inclusion, au *Règlement sur les dispositions législatives et réglementaires désignées et au Règlement sur la liste d'étude approfondie* concernant les projets pétroliers et gaziers extracôtiers	Modifier les principaux règlements découlant de la Loi afin d'éliminer les ambiguïtés et les contradictions et assurer que les projets de prospection et d'exploitation autorisés par l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers et par l'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers sont évalués conformément à la Loi. Entreprendre un examen approfondi de tous les règlements pour s'assurer de la pertinence de leurs dispositions relatives aux divers genres de projets pétroliers et gaziers extracôtiers.	Un régime d'évaluation environnementale uniforme et pertinent applicable aux projets pétroliers et gaziers dans toutes les régions extracôtières du Canada.	Comme suite aux modifications apportées aux deux premiers règlements, tous les genres de projets proposés de prospection et d'exploitation relevant de l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers et de l'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers sont désormais assujettis à la Loi. Les modifications au troisième règlement renforcent la clarté et la certitude de l'application du processus d'évaluation environnementale aux projets pétroliers et gaziers extracôtiers. Les versions modifiées des trois règlements ont été présentées au Comité consultatif de la réglementation (CCR), au Sous-comité sur les questions d'évaluation environnementale liées aux projets pétroliers et gaziers extracôtiers fédéraux du CCR et au CSEE au cours du processus de formulation.

(suite à la page suivante)

(suite de la page précédante)

Initiative législative ou réglementaire	Principales mesures	Résultats escomptés	Réalisations 2002-2003
Modifications au *Règlement sur la liste d'inclusion*, au *Règlement sur la liste d'exclusion*, au *Règlement sur les dispositions législatives et réglementaires désignées* et au *Règlement sur la liste d'étude approfondie* relatives au contrôle et à la sûreté de l'énergie nucléaire	Proposer des modifications au Règlement sur la liste d'inclusion, au *Règlement sur la liste d'exclusion*, au *Règlement sur les dispositions législatives et réglementaires désignées* et au *Règlement sur la liste d'étude approfondie* conformément à la Loi pour refléter l'abrogation de la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique* et son remplacement par la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*.	Uniformité en maintenant les genres de liens qui existaient auparavant entre la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique*, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.	Quatre règlements relevant de la LCEE ont été modifiés. Dans la mesure du possible, les anciens liens entre la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique et la LCEE ont été préservés. Les consultations avec le CCR ont mené à des révisions d'ordre secondaire des règlements, comme le suggéraient le Réseau canadien de l'environnement et l'Association nucléaire canadienne.
Règlement global sur l'évaluation environnementale pour les conseils de bande	Consultations avec les collectivités Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse sur l'adoption d'un règlement en application du paragraphe 59l) par les conseils de bande. Élaborer et mettre en place un règlement applicable aux conseils de bande Mi'kmaq en application du paragraphe 59l) de la Loi renouvelé.	Certaines collectivités Mi'kmaq ont adopté un règlement en application du paragraphe 59l). Régime uniforme d'évaluation environnementale à l'intention des conseils de bande sur les réserves indiennes Mi'kmaq en Nouvelle-Écosse.	Le personnel de l'Agence a collaboré avec les Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse, l'Assemblée des Premières nations et Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) pour établir le fondement des règlements applicables aux conseils de bande Mi'kmaq en application de la Loi renouvelé. L'Agence a financé des réunions d'envergure et un rapport pour aider à l'élaboration de règlements relatifs à l'évaluation environnementale sur les terres des réserves Mi'kmaq. L'Agence et AINC cofinancent un projet pilote exécuté par la Confederacy of Mainland Mi'kmaq et l'Union des Indiens de la Nouvelle-Écosse et permettant aux conseils de bande de mettre en tableaux et d'analyser leurs données administratives sur l'évaluation environnementale pendant un an.

A3.4 Sommaire statistique des évaluations environnementales

Conformément au paragraphe 71(2) de la Loi, le tableau suivant présente un sommaire statistique de toutes les évaluations environnementales entreprises en 2002-2003 en vertu de la Loi. Au total, selon l'information fournie par les ministères et organismes responsables, 5 988 évaluations environnementales ont été amorcées comparativement à 6 779 évaluations en 2001-2002.

Tableau 13 : Sommaire statistique des évaluations environnementales amorcées en 2002-2003

Ministère/organisme	Examens préalables			Études approfondies	Commissions d'examen
	En cours	Approuvés	Non approuvés		
Affaires étrangères et Commerce international	0	19	0	0	0
Affaires indiennes et du Nord Canada	176	897	0	0	0
Agence canadienne de développement international	0	408	0	0	0
Agence canadienne d'inspection des aliments	0	20	0	0	0
Agence de développement économique du Canada	43	69	0	0	0
Agence de promotion économique du Canada atlantique	0	162	0	0	0
Agence des douanes et du revenu du Canada	1	5	0	0	0
Agence Parcs Canada	301	173	3	0	0
Agriculture et Agroalimentaire Canada	14	202	0	0	0
Anciens Combattants Canada	0	2	0	0	0
Commission canadienne de sûreté nucléaire	19	5	0	0	0
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	0	5	0	0	0
Conseil national de recherches du Canada	0	4	0	0	0
Défense nationale	31	94	0	0	0
Développement des ressources humaines Canada	0	131	0	0	0
Diversification de l'économie de l'Ouest	162	190	0	0	0

(suite à la page suivante)

(suite de la page précédante)

Ministère/organisme	Examens préalables			Études approfondies	Commissions d'examen
	En cours	Approuvés	Non approuvés		
Environnement Canada	66	329	1	0	0
Gendarmerie royale du Canada	0	10	0	0	0
Industrie Canada	18	188	0	0	0
Infrastructure Canada	0	66	0	0	0
Office des transports du Canada	10	6	0	0	0
Office national de l'énergie	15	6	0	1	0
Patrimoine canadien	1	41	0	0	0
Pêches et Océans Canada	31	4	0	3	1
Ressources naturelles Canada	14	1,215	0	0	0
Santé Canada	8	16	0	0	0
Service correctionnel du Canada	0	5	0	0	0
Transports Canada	14	15	0	0	0
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	15	149	0	0	0
Total partiel	***939***	***5,034***	***4***	***10***	***1***
Total entrepris en 2002-2003 = 5,988					

Pour de plus amples informations

Directeur des communications
Agence canadienne d'évaluation environnementale
200 Sacré-Cœur Boulevard
Gatineau (Québec) K1A 0H3

Téléphone : (819) 997-2727
Télécopieur : (819) 953-2891

Courriel : info@ceaa-acee.gc.ca

Site Web de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale
www.acee-ceaa.gc.ca

Site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor
www.tbs-sct.gc.ca